Vallée de la Chimie
aimons l'avenir

ANNALES DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE

DOCUMENT RESSOURCE 2011

GRANDLYON
communauté urbaine

DANS LE CADRE DE L'AGENDA 21 VALLÉE DE LA CHIMIE...

... les acteurs locaux ont souhaité réaliser des « Annales de la Vallée de la Chimie » pour permettre une vulgarisation de la compréhension du territoire et de son évolution pour l'ouvrir à aujourd'hui et à demain. Pour cela le principe a été d'associer autant que possible les collectivités locales, les entreprises, les habitants, les associations et les autres acteurs ressources.

Le périmètre de la démarche concerne les cinq communes impliquées par l'Agenda 21 Vallée de la Chimie (Lyon 7ème, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Feyzin et Solaize) entre 1853 (date de l'installation de l'usine des frères Perret) et 2011, soit plus de 150 ans d'histoire industrielle, économique, sociale et urbaine !

Plus d'une trentaine de personnes ont contribué à analyser l'évolution du territoire de la vallée de la chimie et de ses habitants en lien avec le développement de l'industrie chimique mais aussi ses défis actuels face à l'émergence de nouveaux enjeux : développement durable, cohabitation ville-industrie, développement d'une nouvelle relation au fleuve…

Accompagnée par l'association Robins des Villes, le travail s'est décomposé en deux phases. Dans un premier temps, une série de réunions de travail couplés à des balades urbaines sur différents secteurs à enjeux a permis de fédérer les acteurs locaux et a créé des opportunités d'échanges. Dans un second temps, ce document-ressource a été co-construit avec la participation des membres du groupe de travail.

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2011.

RÉDACTION :
Léa MARCHAND, Association Robins des Villes
Agathe BACHMANN, Association Robins des Villes

L'AGENDA 21 VALLÉE DE LA CHIMIE SOUHAITE REMERCIER TOUS CEUX – CITOYENS, ÉLUS, TECHNICIENS – QUI ONT PARTICIPÉ AUX GROUPES DE TRAVAIL :

Ghémina AIT-AMER-ABBES, commune de Saint Fons
Eliane AUBERGER, Association Pierre Bénite, son histoire, son patrimoine
Sylvia BASSO, Détroit Consultant pour la raffinerie Total
Corinne BECHET, Bluestar silicones
Fabien BORDON, Grand Lyon
Nadine BURLOT-FERRE, IFP Energies Nouvelles
Sylviane CARTAZ, CBE Lyon Sud
Bruno COSENTINO, Rhodia
François DUCHENE, ENTPE
René Pierre FURMINIEUX, ADDVC /UIC Rhône-Alpes
Thierry GIRAUD, commune de Feyzin
Carole JURY, Arkema
Thierry LENICE, Détroit Consultant pour la raffinerie Total
David LEYVAL, commune de Saint-Fons
Dominique MANSIET, Interfora /IFAIP
Marc MICHEL, commune de Pierre Bénite
Thierry MOUNIB, Association Bien Vivre à Pierre Bénite
André ROCHAIX, Association Pierre Bénite, son histoire, son patrimoine
Stéphane ROSNOBLET, commune de Feyzin
Danielle SAUGE-GADOUD, commune de Feyzin
Sylvie TABARAND, SMIRIL
Marc THOMARAT, Association Bien Vivre à Pierre Bénite

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

PARTIE 1. UN TERRITOIRE MIS EN MOUVEMENT PAR L'INDUSTRIE 6
1.1 Vous avez dit Vallée de la chimie ? 6
1.1.1 Une définition institutionnelle 7
1.1.2 Vers une définition extensive de la Vallée de la chimie ? 8
1.1.3 Un qualificatif à géométrie variable 8
1.2 Histoire d'un territoire mis en mouvement par l'industrie 9
1.2.1 Implantation et diversification progressives des industries chimiques (1850-1945) 9
1.2.2 Le temps des grands aménagements (1945-1980) 12
1.2.3 De 1980 à aujourd'hui : le temps des reconversions 15

PARTIE 2. FOCUS SUR 3 ENJEUX ACTUELS DE LA VALLEE DE LA CHIMIE 21
2.1 La Vallée de la chimie aujourd'hui : panorama et perspectives de développement 22
2.1.1 Principaux sites industriels chimiques 22
2.1.2 Une vallée en réseau 30
2.1.3 Des mutations structurantes mais parfois invisibles 38
2.2 quelle cohabitation entre villes et industries ? 42
2.2.1 Retour sur l'émergence de la notion de risque industriel majeur 42
2.2.2 La loi Bachelot : une nouvelle génération du rapport au risque 44
2.3 Le Rhône, entre maîtrise et revalorisation 48
2.3.1 Un fleuve sauvage véhicule d'un imaginaire fort 49
2.3.2 Conséquences des aménagements successifs 53
2.3.3 Vers une reconquête du fleuve ? 58

CONCLUSION 64

BIBLIOGRAPHIE 65

LISTE DES ANNEXES 69

INTRODUCTION

Les problématiques de cohabitation entre espaces urbains, espaces industriels et espace fluvial, sont complexes. Elles impliquent d'inventer de nouveaux cadres de réflexion, participatifs. La Vallée de la chimie est à la fois un espace de travail, de transit et un lieu de vie et cette problématique n'en est que plus tangible.
Ce territoire, aujourd'hui très segmenté (autoroute, voies ferrées, emprises industrielles, fleuve), pose de nombreuses questions : Comment allier activités industrielles et urbanité ? Quels sont les usages du fleuve et comment lui redonner une place centrale dans la vallée ? La chimie de demain sera t-elle une chimie verte ? Et moi ma vallée comment je la ressens, comment je l'imagine ?

Ce document s'appuie sur les points de vue d'habitants et de professionnels de la Vallée de la chimie qu'il s'agisse de représentants de collectivité, d'industries ou d'associations. Il met également en évidence les enjeux actuels du site à partir de données historiques, urbanistiques et économiques.
Il n'a pas vocation à offrir une documentation technique et exhaustive sur ce territoire. Il permet d'en rappeler les grandes étapes de l'évolution et de nourrir la réflexion sur certains enjeux structurants : la mutation de la chimie vers la chimie-environnement, la cohabitation ville/industrie à travers la politique de maîtrise des risques et les enjeux relatifs à la revalorisation du fleuve dans ce territoire sous contraintes.

PARTIE 1 – UN TERRITOIRE MIS EN MOUVEMENT PAR L'INDUSTRIE

Dans cette partie, l'idée est de montrer, de manière synthétique, les principales évolutions urbaines, industrielles, géographiques et sociales de ce territoire, et les acteurs qui y ont participé.
L'accent sera mis sur les périodes charnières de transformation de cette vallée, de 1850 à nos jours.

1.1 VOUS AVEZ DIT VALLÉE DE LA CHIMIE ?

La Vallée de la chimie est un territoire dont le périmètre n'est pas aisé à définir. Il est cependant approprié par bon nombre de professionnels, d'habitants, de citoyens en général, qui utilisent cette acception pour désigner les communes en bordure de Rhône, au sud du Lyon, qui concentrent des activités et infrastructures essentiellement industrielles et orientées sur la chimie.

1.1.1

UNE DÉFINITION INSTITUTIONNELLE : CONVERGENCE ENTRE CRITÈRES GÉOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIFS

La seule définition institutionnelle de ce territoire est celle du Grand Lyon. Elle est reprise dans différents documents de programmation urbaine. La Vallée de la chimie correspond à « la portion de la vallée du Rhône au sud de Lyon, formant un large couloir d'environ 2 km de large de part et d'autre du fleuve et s'étendant sur une quinzaine de kilomètres de long »[1]. Elle est identifiée comme un territoire qui s'est progressivement structuré autour de son épine dorsale, le fleuve, bordé à l'est par les balmes de Saint-Fons et Feyzin et à l'ouest par les contreforts des monts du lyonnais.

A ces données géographiques s'ajoutent des éléments économiques. Ce couloir de 15 km, de Gerland au Sud de Solaize, concentre les entreprises historiques du territoire et les infrastructures logistiques et de transport associées (Port de Lyon Edouard-Herriot, autoroute, gare de triage de Sibelin…) Dans cette définition, la Vallée de la chimie désigne à la fois une zone aux caractéristiques géographiques propres, délimitée administrativement (périmètre Grand Lyon) et concentre entreprises, pôles de recherche et de compétitivité, zones logistiques et infrastructures de transport.

CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Vallée fluviale délimitée à l'ouest par les contreforts des monts du lyonnais et à l'est par les balmes[2] de Saint-Fons et Feyzin et s'étendant jusqu'au sud de l'Ile de la table ronde

PRINCIPALES COMMUNES

- Lyon 7ème (Gerland + Port de Lyon Edouard-Herriot)
- Saint-Fons
- Feyzin
- Solaize
- Pierre-Bénite (rive droite)

PRINCIPALES ENTREPRISES ET CENTRES DE RECHERCHES

- Rhodia Saint-Fons et Rhodia Belle Etoile (Saint-Fons)
- Arkema (Pierre-Bénite et Saint-Fons)
- Total, raffinerie (Feyzin)
- Bluestar silicone (Saint-Fons)
- Air liquide (Saint-Fons)
- IFP Energies nouvelles (Solaize)

PRINCIPALES INFRASTRUCTURES LOGISTIQUES ET DE TRANSPORT

- port de Lyon Edouard-Herriot
- gare de triage de Sibelin
- autoroute A7

ZONES INDUSTRIELLES ET ÉCOPOLE

- ZI du port de Lyon Edouard-Herriot
- ZI du Sampaix à Saint-Fons
- ZI de l'Isle à Feyzin
- ZI de Solaize

POLE DE COMPÉTITIVITÉ ET CENTRE DE FORMATION

- Axelera[3] (chimie)
- LUTB – (Lyon Urban Trucks and bus)
- Centre de formation Interfora

VALLÉE DE LA CHIMIE, SITES ET INFRASTRUCTURES SIGNICATIVES

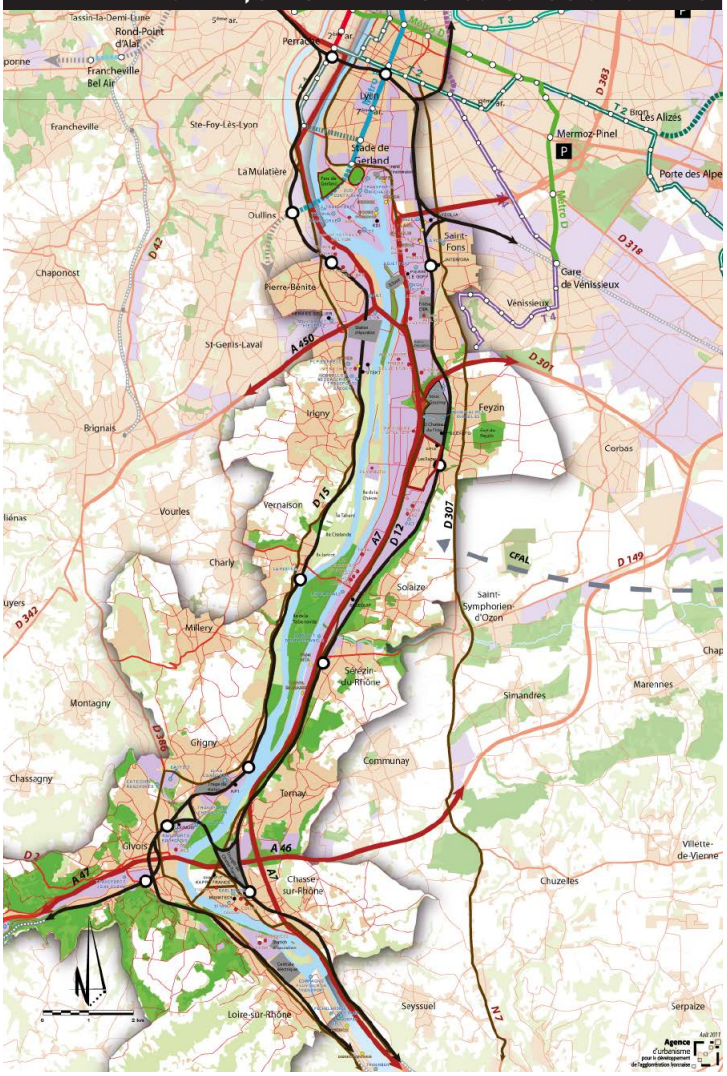

1. Plaquette de présentation Agenda 21 Vallée de la chimie, décembre 2007
2. Dans la région lyonnaise, on désigne par « balmes «, tout coteau escarpé, colline, pente ou talus.
3. Axelera a vocation à « accélérer la construction d'une filière industrielle et scientifique qui conjugue chimie et environnement ». L'essentiel de son activité tourne autour du financement et de la coordination de programme de R&D (Recherche & Développement), la mise en place d'équipements et de plateformes collaboratives.

1.1.2

VERS UNE DEFINITION EXTENSIVE DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE ?

Cette définition institutionnelle reste cependant quelque peu restrictive, tant du point de vue géographique qu'économique.
Sur le plan géographique, la vallée est traversée par le vieux Rhône et le canal de fuite qui se rejoignent au sud de l'Ile de la table ronde. Cependant sa cohérence paysagère est perceptible jusqu'à la confluence avec le Gier, au niveau de Givors. Là, le tracé du fleuve s'incurve fortement et forme un coude qui marque une nouvelle séquence paysagère.
Du point de vue économique, si la Vallée de la chimie historique s'arrête à Solaize, le tissu économique se prolonge actuellement dans la continuité d'IFP Energies nouvelles plus au sud, sur les communes de Sérézin et de Ternay. Au-delà, les villes de Givors et Roussillon sont directement connectées avec les activités développées plus au nord.
« Tant sur le plan économique que paysager, il existe une continuité structurée par les axes de circulation (fleuve, route et voie ferrée) qui dépasse cet horizon et définit une unité de perception, d'intérêt et d'évolution sur un territoire étendu jusqu'à… Givors ? Vienne ? Roussillon ? »[4]
Par ailleurs, la Vallée de la chimie est essentiellement perçue depuis l'autoroute, porte d'entrée à grande vitesse vers le centre de l'agglomération. Le vécu de ceux qui y travaillent ou y habitent pourrait être un autre critère de définition susceptible d'en modifier le périmètre.
La Vallée de la chimie est un territoire qui ne saurait faire l'objet d'une définition précise et systématique, d'autant plus qu'elle ne constitue pas un échelon administratif en soi. Elle fait cependant l'objet de programmes ou de politiques territoriales structurantes (mise en place d'un Agenda 21 Vallée de la chimie depuis 2007 ; études spécifiques dans le cadre du SCOT[5] et du projet directeur de la Vallée de la chimie…).

La définition actuelle des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) participe également à construire une représentation particulière du territoire, au-delà des frontières administratives, urbaines et naturelles.

1.1.3

UN QUALIFICATIF À GÉOMETRIE VARIABLE

L'invention du terme de « Vallée de la chimie » est relativement récente. Le recours à une nouvelle appellation peut être appréhendé comme une réappropriation du territoire dans une démarche de marketing territorial.
De la fin des années 1970 aux années 1990, cette vallée est en effet généralement désignée sous le nom de « couloir de la chimie », qualificatif crée par l'Etat et repris par la DATAR dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire.
Dans les années 1990, un projet de requalification est lancé. Cette opération, pilotée par le Grand Lyon, a vocation à impliquer communes et industriels dans une démarche de valorisation du territoire qui passe notamment par :
– la réduction des risques,
– la mise en valeur du dynamisme et du potentiel de l'industrie,
– la valorisation du patrimoine et du paysage.
Cette démarche va essentiellement se traduire, à court terme, par des aménagements paysagers, la requalification de certaines voiries et des actions d'embellissement (fresques artistiques sur les infrastructures des sites d'Arkema et de Total ; plantations d'arbres). Elle se caractérise également par la mis au ban du terme de « Couloir de la chimie »[6] (par définition, le couloir est un lieu de passage, un espace fonctionnel et non un lieu de vie).
Dans un premier temps, c'est le qualificatif de « Chimie Rhône Vallée » qui est mis en avant en référence à la « Silicon Valley » californienne mais c'est finalement celui, plus sobre, de « Vallée de la chimie » qui est privilégié. C'est-à-dire : un espace qui correspond à une réalité géographique (vallée fluviale) et qui contrairement au « couloir » peut symboliser un lieu de vie, un territoire habité. L'adoption de ce nouveau qualificatif peut être analysée comme une réappropriation du lieu par les collectivités locales qui passe aussi par la toponymie

Dans les développements futurs nous entendrons par « Vallée de la chimie » Lyon 7ème et les 4 communes les plus proches (Saint-Fons, Feyzin, Pierre-Bénite et Solaize). Cependant abordant à travers ce document les dimensions paysagères, fluviales et culturelles du territoire, il ne saura être question de totalement s'y circonscrire.

4. Anne-Cécile Lieutaud « *Vallée de la chimie et territoire* », rapport d'étude, Agence d'urbanisme, 2008.
5. Schéma de cohérence territoriale, un SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes, un projet de territoire pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000.

6. Entretien avec René-Pierre Furminieux, représentant de l'Union des industriels de la chimie (UIC – Rhône-Alpes), 25 août 2011, Maison de la chimie Rhône Alpes, Lyon 8ème.

2 — Feyzin - Place des Razes - B. F., PARIS

1.2

HISTOIRE D'UN TERRITOIRE MIS EN MOUVEMENT PAR L'INDUSTRIE

L'histoire des communes au sud de l'agglomération lyonnaise est étroitement liée au développement de l'industrie et en particulier de l'industrie chimique qui est prédominante. Un territoire où industrialisation et urbanisation font l'objet d'une évolution concomitante qui deviendra conflictuelle.

1.2.1

IMPLANTATION ET DIVERSIFICATION PROGRESSIVES DES INDUSTRIES CHIMIQUES (1850-1945)

A. UN TERRITOIRE INHOSPITALIER

Jusqu'en 1850, l'essentiel du territoire au sud de la Confluence est composé de Broteaux[7], zones humides soumises aux aléas du fleuve. On parle alors des « tresses du Rhône » pour désigner les nombreux bras du fleuve, instables et qui façonnent un paysage fait d'îles et de lônes[8]. Au milieu du XIXe, les hameaux de Saint-Fons, de Pierre-Bénite ainsi que la commune de Feyzin, sont mentionnés sur les cartes et reliés au reste de l'agglomération par la route ou la voie ferrée. Saint-Fons ne compte qu'un relais de poste, une maison bourgeoise et un étang. Feyzin et Pierre-Bénite accueillent un habitat dispersé et quelques fermes. Agriculteurs, mariniers, pécheurs, « pirates du Rhône »… les habitants de ce territoire vivent à l'époque en relation étroite avec le fleuve.

Les noms de Saint-Fons, Feyzin et Pierre-Bénite ne sont d'ailleurs pas sans lien avec ce paysage fluvial. Feyzin viendrait du mot « Fasces », qui veut dire « le pays des fagots ». Le bois des îles du Rhône, trop humide et impropre à la menuiserie servait à confectionner les fagots nécessaires aux fours pour fabriquer poteries et tuileries. Celui de « Pierre-Bénite » vient du nom donné à une pierre qui « avant le retrait du Rhône, servait d'amarre aux barques des mariniers qui, avant de s'engager dans le tournant dangereux, venaient se signer avec l'eau bénite contenue dans le creux entre les 2 anneaux » [9].

Le nom de Saint-Fons fait à la fois référence à l'étang de grande taille qui existait à l'époque (à l'emplacement de l'actuel centre de formation Interfora), d'où « Sans fond »[10] et à l'expression latine « Centum Fontibus » (Cent Fontaines) qui évoque les nombreuses sources qui jaillissent aux pieds du plateau des clochettes

Cette partie de la vallée du Rhône reste, jusqu'au milieu du XIXe siècle, un territoire sauvage et soumis aux aléas du fleuve. Plusieurs facteurs expliquent son industrialisation rapide à partir de 1850.

B. UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Sous ses abords hostiles, ce qui deviendra la Vallée de la chimie offre plusieurs opportunités pour le développement de l'industrie.

Des usines mises au ban de la ville

La naissance de l'industrie chimique dans la région lyonnaise est étroitement liée à l'industrie textile, en fort développement et diversification au XIXe siècle. Décreusage, assouplissage, blanchiment, teinture, impression, apprêt…, l'industrie textile a de plus en plus recours à la chimie. Claude Perret, figure majeure du développement de l'industrie chimique à Lyon s'installe dès 1819 aux Brotteaux puis ouvre, en 1822, dans le quartier de Perrache, une usine de production d'eau de javel et d'acide sulfurique (dont il met au point un nouveau procédé de fabrication). La présence de cette industrie polluante au cœur de la ville (fumées, odeurs nauséabondes) va susciter une opposition importante de la part des soyeux[11], des édiles lyonnais et des propriétaires des environs « qui souhaitent préserver la presqu'ile d'un environnement lourd et polluant »[12] Les « usiniers » se tournent alors résolument vers les terrains encore libres à la périphérie de Lyon. En 1853, la famille Perret acquiert 13 hectares de terrains à Saint-Fons, hameau de la commune de Vénissieux, pour y déménager ses ateliers, marquant le début de l'industrialisation de la vallée.

.../...

7. Broteaux, désigne, en parler lyonnais, une île de la plaine alluviale du Rhône et limité par le fleuve lui-même ou l'un de ses bras.
8. Le débit puissant du Rhône charrie des galets qui s'accumulent là où le courant est moins fort. Une lône est le terme donné à un bras secondaire du fleuve, qui se forme derrière une barrière de galets. Les lônes, régulièrement réactivées par les crues du fleuve, offrent un écosystème particulier et caractéristique du Rhône.
9. Louis Pitiot, Pierre-Bénite sur Rhône, 1978. Ouvrage coordonné par l'association « Pierre-Bénite, son histoire, son patrimoine »
10. Entretien avec Thierry Giraud, archiviste de la ville de Feyzin, le 20 avril 2011, mairie de Feyzin.
11. Le terme « soyeux » désigne les marchands qui achetaient la matière première (soie non transformée) et la donnaient à transformer en étoffes à des ateliers de tissage, avant de revendre les produits finis.
12. Emmanuel Martinais, Les sociétés locales à l'épreuve du risque urbain. Un siècle de gestion du danger dans deux contextes de l'agglomération lyonnaise (fin XIXe – fin XXe siècle), thèse de doctorat de Géographie, Université de St-Etienne, 2001.

1.2.1
B. UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Le sud de Lyon, une opportunité foncière

Les zones marécageuses de Saint-Fons et de Pierre-Bénite, territoire largement délaissé, deviennent une réserve foncière intéressante à exploiter. En effet, « ces terrains d'alluvions n'ont pas grande valeur agricole et certains propriétaires voient dans les industries chimiques un excellent moyen de valoriser leurs médiocres domaines » [13].

Le Rhône exutoire

Le Rhône est également un facteur d'attractivité. L'industrie chimique est consommatrice d'eau et génère une importante pollution. La nappe phréatique du Rhône est ainsi matière première essentielle à la production et le fleuve sert d'exutoire. Son fort débit du fleuve permet d'évacuer rapidement les déchets liquides générés par les usines.

Des infrastructures de transport conséquentes

L'installation des usines est due également à la présence d'infrastructures de transport conséquentes et en particulier de la ligne de chemin de fer Paris – Lyon-Méditerranée (PLM), dont la section Lyon-Valence est mise en place en 1855. La construction d'une gare ferroviaire à Saint-Fons permet de relier facilement et rapidement les sites de production aux clients : le marché lyonnais et au-delà. L'extension du réseau ferré au niveau national et européen (liaisons avec les axes rhénans et transalpins) représente en effet autant d'opportunités de débouchés pour une production chimique à différentes échelles (locale, nationale et européenne) et de plus en plus importante en tonnages.

C. CONCENTRATION ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION

Concentration des industries chimiques à Saint-Fons

Les sites de productions chimiques, jusqu'alors dispersés dans différents quartiers de Lyon (Brotteaux,

13. Michel Laferrère, « *Les industries chimiques de la région lyonnaise* », Géocarrefour, 1952, Vol 27, n° 3.

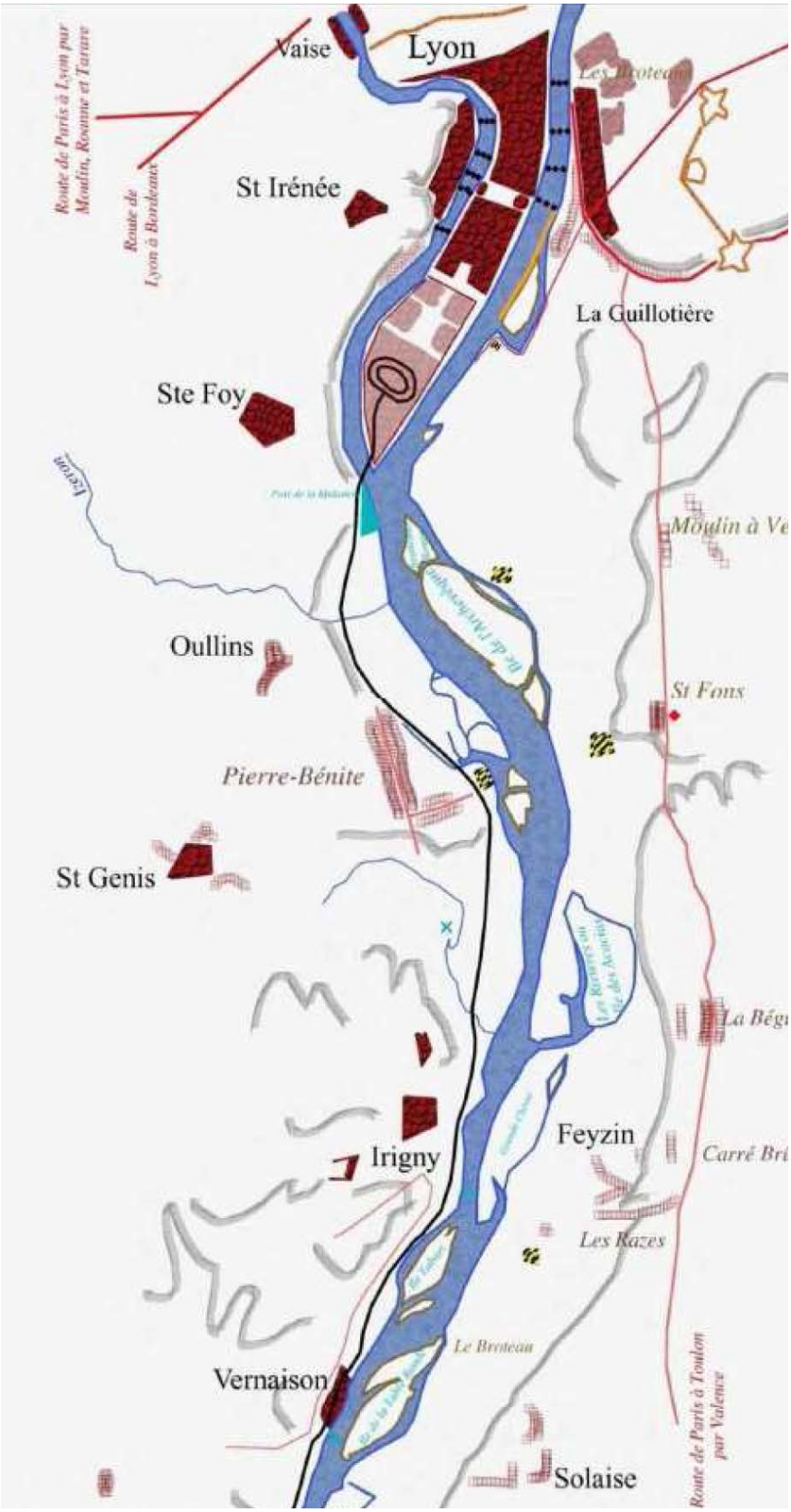

« 1804-1845 : révolution industrielle et affirmation de la chimie ». in Sophie Morel, Étude historique et patrimoniale de la Vallée de la chimie, Agence d'urbanisme, 2008

Perrache, Guillotière), vont progressivement se regrouper à Saint-Fons. Ce mouvement est encadré par une décision préfectorale de 1852 précisant que les industries polluantes, qui ne sont plus autorisées à Lyon, doivent être transférées sur le territoire de Saint-Fons. « Cette première implantation, sur les rives du Rhône à Saint-Fons, annonce la véritable prise d'autonomie de l'industrie chimique, libérée de la tutelle de la soierie et des contraintes liées à l'environnement urbain »[14].

Usine Perret, usine Monnet (fabrication de teintures), future Société chimique des usines du Rhône (SCUR) devenue Saint-Gobain (soude et acides), de grands groupes industriels s'implantent sur le territoire dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Il est possible aujourd'hui de retrouver (malgré de nombreuses fusions-acquisitions), une filiation avec les grandes entreprises existantes : Rhodia-Solvay (ex Rhône-Poulenc), Arkema (ex Elf-Atochem) et Ciba-Geigi (qui a fermé récemment).

(Voir annexe A8 chronologie des principales entreprises, Agence d'urbanisme, 2008)

Cette concentration de l'industrie sur le hameau de Saint-Fons bouleverse les équilibres sociaux et politiques avec la création, ex. nihilo, d'une ville ouvrière à Saint-Fons en moins d'une dizaine d'années. En 1873, une Commission syndicale est créée afin de défendre les intérêts des industriels et notamment l'autonomie administrative, à Saint-Fons. Ils reprochent à la municipalité de Vénissieux, à l'époque essentiellement agricole et rurale, de ne pas prendre en compte leurs revendications. La Commission syndicale obtient gain de cause et Saint-Fons devient commune indépendante, en 1888. « Dans ce nouveau contexte politique, l'industrie chimique est à même de se développer sans contrainte particulière hormis celle du marché » [15].

Développement de nouveaux débouchés

Cette émancipation va conduire à une diversification de la production. L'industrie « rompt avec ses bases initiales de transformation de produits agricoles et animaux et s'oriente vers les fabrications de synthèse, plus rentables et variées »[16]. A cela s'ajoute le développement des filières électrochimiques et pharmaceutiques (parfums, aspirines…).

D. LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

La première guerre mondiale va favoriser la mise en place d'investissements massifs et la modernisation des usines qui se tournent vers l'effort de guerre. Certaines d'entre elles seront néanmoins déstabilisées, car répondant à la commande de fabricants allemands et subissant une perte de main d'œuvre due à la mobilisation.

L'effort de guerre va notamment conduire au développement de nouvelles productions : mise au point des fabrications de produits chlorés (utilisés comme gaz de combats), de phénols (utilisé dans les explosifs) et de nouveaux produits pharmaceutiques. La Société chimique des usines du Rhône (SCUR), future société Rhône Poulenc, devient une entreprise puissante.

Après guerre, la reconversion se passe sans difficulté particulière. Les innovations technologiques pour l'effort de guerre sont mises au service de la population civile : production de textiles et de produits pharmaceutiques.

De plus, Lyon profite, dans les années 1920, d'une nouvelle répartition des filières. La chimie fine du nord de la France, en déclin après-guerre, est transférée dans l'agglomération.

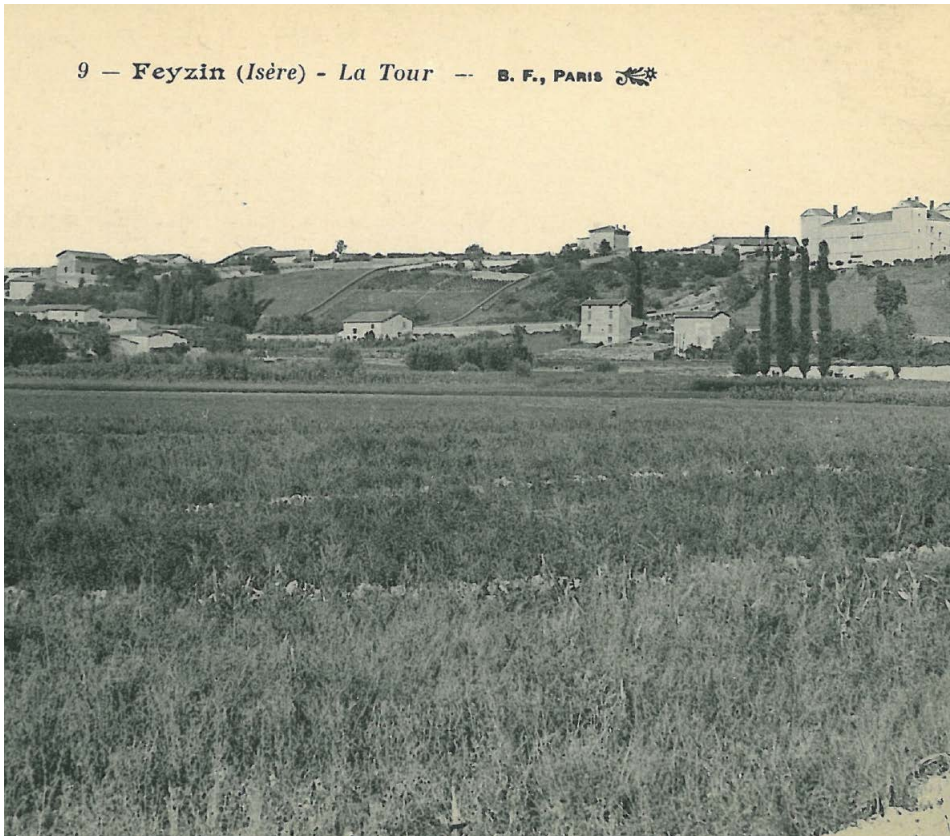

14. Thierry Coannus (dir.), François Duchêne, Emmanuel Martinais, La ville inquiète. Développement urbain, gestion du danger et vie quotidienne, sur trois sites « à risque » de la grande région lyonnaise (fin XIXe – fin XXe), 2000
15. Emmanuel Martinais, 2001, Opus cit.
16. Ibid.

1.2.1

E. NOUVELLE ORGANISATION SOCIALE ET URBAINE DU TERRITOIRE

L'implantation massive d'usines chimiques dans la deuxième moitié du XIXème siècle et l'impact décisif de la première guerre mondiale fixe durablement la vocation industrielle de la vallée fluviale du sud de Lyon

Cette expansion industrielle, nécessitant beaucoup de manipulations manuelles, va de pair avec un besoin accru de main d'œuvre. Aux journaliers venus des régions voisines (Savoie, Isère, Ardèche, Forez), succède, après guerre, une main d'œuvre venue de l'immigration étrangère (Italiens, Marocains, Espagnols, Chinois, Algériens…).

Les usines, mises au ban de la ville de Lyon (décret préfectoral de 1852), recréent à Saint-Fons une véritable urbanité d'essence industrielle, en opposition avec l'identité maraîchère et agricole du reste de Vénissieux. De nouveaux équipements sont construits. Saint-Fons gagne ainsi un cimetière, une ligne de tramway, une mairie (1893), deux écoles et un bureau de poste.

Certains industriels prennent en charge la construction de logements pour les ouvriers à proximité des usines (Cités Saint-Gobain en 1926). Le dispositif mis en place par ces derniers étant insuffisant, on assiste au développement d'immeubles de rapport (appartements construits et loués par des particuliers).

Cette localité devient une sorte de « ville usine » où temporalités et espaces de travail et de logement tendent à fusionner[17].

Cette confrontation entre ville et industrie pose la question des nuisances (on ne parle pas encore véritablement de danger et encore moins de risque industriel). Une législation se dessine qui incite à lutter contre l'insalubrité des sites industriels et à distinguer zones de production et zones d'habitat. Après la seconde guerre mondiale, l'essor industriel et les besoins en main d'œuvre conjugués vont générer une crise du logement.

Aux immeubles de rapport s'ajoutera, à partir de 1955, la construction de programmes de logements HLM.

De Saint-Fons, l'industrialisation rejoint au début du XXe siècle la commune de Pierre-Bénite. Cette localité connait une première phase d'industrialisation au XIXe avec l'implantation des verreries royales et d'ateliers liés au développement de l'industrie du chemin de fer (quartier de la Saulaie entre Oullins et Pierre Bénite). En 1902 s'installe la Volta, société d'électrochimie (site actuel d'Arkema).

A Feyzin une teinturerie s'installe dès 1868, puis une usine de colorants artificiels qui sera remplacée par une usine de pâte à papier. Elle sera remplacée, au début du XXe, par l'usine Lumière de fabrication de pellicules. En 1935 la société Plymouth qui s'implante de l'autre côté de la voie d'accès. Il faut cependant attendre le développement de la pétrochimie et l'implantation de la raffinerie au début des années 1960, pour que Feyzin se dote d'infrastructures industrielles d'envergure et étroitement reliées au reste des implantations industrielles du territoire par un réseau de pipelines.

C'est véritablement après 1945 que l'on passe d'une commune industrielle (Saint-Fons) à la création d'un véritable couloir de la chimie caractérisé par une extension des zones productives et la mise en place de grands aménagements.

On assiste à partir des années 1950 au développement de la production de textiles artificiels avec le site de Rhodiaceta et à la production de nouveaux matériaux à l'image du silicone (ouverture de deux sites : Rhône-Poulenc et Saint-Gobain). A cela s'ajoute création du centre de recherche des Carrières, sur la chimie fine.

17. Entretien avec François Duchêne, enseignant chercheur à l'ENTPE, mai 2011, locaux de l'association Robins des villes.

1.2.2

LE TEMPS DES GRANDS AMÉNAGEMENTS (1945 – 1980)

A. UN FLEUVE MAITRISÉ ET AMÉNAGÉ

Un nouveau port pétrolier et industriel

La Vallée de la chimie, longtemps soumise au fleuve va profondément changer. La création du Port de Lyon Edouard-Herriot au sud de Gerland, de 1935 à 1938, préfigure cette transformation du paysage au service de l'industrie. Ce dernier doit répondre aux besoins logistiques (stockage et transferts de marchandises) que le port Rambaud ne parvient plus à assurer complètement. Il permet également l'arrivée de nouvelles entreprises dans le domaine métallurgique, agroalimentaire et des matériaux de construction.

VUE AÉRIENNE DE 1954

Images extraites de : Stéphane Autran « L'aménagement hydroélectrique de Pierre-Bénite » Grand Lyon DPDP, février 2011

Ce port est d'abord pétrolier avant d'être industriel. Dès 1938 Il est destiné au stockage d'hydrocarbures. Cette fonction sera renforcée, après guerre, avec le développement, en France, du recours au pétrole et confirmée avec l'arrivée d'un pipeline venant de Marseille et passant par la raffinerie de Feyzin, en 1968.

L'aménagement hydroélectrique de Pierre-Bénite

A ce premier aménagement portuaire succède, en 1961, le début des travaux pour la création d'un barrage hydroélectrique sur le Rhône au niveau de Pierre-Bénite. Ce projet, planifié par la CNR devenue entreprise d'Etat (par le jeu des nationalisations d'EDF et de la SNCF), et du coup « bras armé de l'Etat » en matière d'aménagement du Rhône[18], va conduire à la création d'un barrage, d'une usine hydroélectrique et d'un canal de fuite parallèle au lit naturel.

Cet ouvrage titanesque (12 km) va de pair avec la réalisation d'autres projets structurants : extension du port Edouard-Herriot, remblaiement des zones inondables de Feyzin (par les déblais issus du creusement du canal), création par la SNCF de la gare de Sibelin et construction de l'autoroute A7 en direction de Valence.

L'aménagement du Rhône fait disparaître les zones marécageuses, libérant de l'espace pour l'expansion de l'industrie. Le débit, l'écosystème et l'identité même du fleuve s'en trouvent profondément modifiés.

Les habitants, du haut des Balmes, assistent en 10 ans de chantier à une totale transformation de leur vallée.

VUE AÉRIENNE DE 1965

VUE AÉRIENNE DE 2009

B. MODERNISATION DE L'INDUSTRIE À L'ÈRE DE LA PÉTROCHIMIE

Création de la raffinerie et européanisation des enjeux

L'arrivée de la pétrochimie induit des mutations quantitatives et qualitatives des productions chimiques, dans un contexte de concurrence internationale liée à la construction européenne et à la concentration des capitaux. La raffinerie impulse une nouvelle étape dans l'expansion de la Vallée de la chimie, permettant aux industriels de réaliser des économies substantielles sur le coût de leurs matières premières et de conforter le champ de la chimie organique de synthèse ainsi que leur place sur de nouveaux marchés (nylon, plastiques).

Le complexe raffinerie + vapocraqueurs permet « à l'économie régionale de disposer, au moment où les dérivés du pétrole prennent une place considérable, d'un outil à l'échelle des programmes industriels du marché commun européen »[19].

Concentration industrielle

Le début du XXe siècle se caractérise par une accélération de la concentration industrielle. « Saint-Gobain s'est installé en achetant les usines Perret ; Rhône-Poulenc est créé et se développe à partir des sites de la SCUR » [20] (anciennement usines Monnet et associés), en 1928.

Une deuxième phase de concentration a lieu consécutivement aux élections de 1981 et Rhône-Poulenc se construit un véritable empire. « A l'exception de la raffinerie et de Ciba, toutes les implantations étaient de près ou de loin dans son giron »[21].

La Vallée de la chimie se structure alors autour de deux pôles :

– pôle pétrochimique : raffinerie et site d'Elf Atochem, de Pierre-Bénite et de Saint-Fons (actuellement Arkema) et zone logistique associée du port de Lyon Edouard-Herriot)

– pôle de chimie de spécialités avec Rhône-Poulenc.

18. Entretien avec François Duchêne, Opus cit.
19. Thierry Giraud, Feyzin, mémoires d'une catastrophe, Lieux dits édition, 2005.
20. Anne-Cécile Lieutaud, 2008, Opus cit.
21. Ibid.

1.2.2

C. SPÉCIALISATION DE L'ESPACE

Vers un territoire en lanières ?

A l'issue de la première guerre mondiale, l'organisation de l'espace commence à être rationnalisée. Les lois de 1919 et 1924 conduisent à regrouper les usines les plus polluantes dans certains secteurs de la ville, alors qu'auparavant logements ouvriers, usines et artisanat cohabitaient. Cette séparation entre la ville et les usines a lieu dans un contexte de modernisation qui voit disparaitre les petites entreprises ou ateliers au profit de groupes ou de sociétés davantage structurés. Cette politique de « zoning » va participer à une expansion des industries les plus polluantes ainsi dissociées des zones d'habitat.

Mais cette mise à distance va être progressivement remise en cause. Les sites industriels se développent et prennent une place de plus en plus importante. Cette croissance génère un besoin de main d'œuvre et donc la construction de logements pour ces nouveaux ouvriers. De 1950 à 1970, à Saint-Fons, 3000 logements collectifs (80 % en locatif social) et plus de 300 maisons individuelles sont construits, faisant passer la commune de 11 000 habitants à plus de 17 000. Ce phénomène touche également les villes de Feyzin et Pierre-Bénite.

Villes et industries se retrouvent à nouveau dans une grande proximité. Cette cohabitation, parfois difficile, est compensée par la valeur ajoutée économique et sociale (emploi) que génère l'industrie pendant les trente glorieuses. « Ce n'est donc pas un hasard si, jusqu'au début des années 1970, la disparition des espaces résiduels entre la ville et les usines s'opère dans l'indifférence générale »[22].

Habitat et activités industrielles se côtoient sans pour autant s'interpénétrer et ce phénomène de *zoning* est renforcé par la création de l'autoroute A7 et du canal de fuite qui renforcent la coupure entre les communes de la rive gauche et le vieux Rhône.

La création de la gare de Sibelin, au milieu des années 1960, véritable plaque tournante du fret national, crée une rupture supplémentaire dans le paysage. De la gare de triage, au sud de Solaize, partent des voies de chemin de fer qui desservent les différentes entreprises. Reliées au réseau local et national, elles renforcent la coupure est-ouest déjà générée par le passage de l'autoroute.

On assiste, à cette période, à la constitution d'un territoire « en lanières » [23], résultante de cette mise au pas du paysage et de la ville au service de l'industrie.

Des nuisances aux dangers

La présence de nouveaux produits issus des hydrocarbures et l'accroissement considérable des volumes de stockage (tous produits confondus), parallèlement à une urbanisation croissante des communes de Saint-Fons, Feyzin et Pierre-Bénite, amènent une nouvelle perception du danger, à la fin des années 1970. L'accident de la raffinerie, en janvier 1966, un an et demi après sa mise en fonction, va conduire au renforcement de la réglementation des conditions de stockage des produits pétroliers et des processus de fabrication. La loi du 9 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, systématisera par la suite la mise en place d'études de danger. L'industrie cesse d'être seulement génératrice de nuisances (corollaire de l'activité) mais commence à être perçue comme une source de danger nécessitant une vigilance particulière et la mise en place de mesures préventives, tant réglementaires que techniques.

Même si la proximité entre la ville et les usines n'est pas dénoncée, la dangerosité des activités est critiquée par les communes et les riverains. La crise économique, suite au premier choc pétrolier et l'automatisation de la production, va remettre en cause le principe du plein emploi. Habiter dans la Vallée de la chimie et être salarié d'un groupe chimique cessent d'être synonymes. « Pour nombre de salariés ou de riverains… l'un des principaux dangers générés par les usines devient leur fermeture éventuelle »[24].

La fin des trente glorieuses marque l'entrée dans une période de profondes mutations de la production industrielle et de la relation entre communes et industries.

22. Emmanuel Martinais, « L'emprise du risque sur les espaces industriels », journée d'étude Habiter les territoires à risque, ESpRi, EPFL, Lausanne, 30 avril 2009.
23. Expression empruntée à François Duchêne, Opus cit.
24. Emmanuel Martinais, 2001, Opus cit.

1.2.3
DE 1980 A AUJOURD'HUI : LE TEMPS DES RECONVERSIONS

A. RATIONALISATION DES ACTIVITÉS

Les grands groupes industriels, dans un contexte de concurrence internationale et de financiarisation croissante, restructurent l'ensemble de leurs filières de production pour ne garder que les plus rentables. Cette désindustrialisation, qui s'échelonne de 1975 au début des années 1990, a des conséquences importantes en termes économiques, sociaux et urbains.

Spécialisation et baisse des unités de production

Les stratégies verticales d'intégration de toute la chaine de production industrielle au sein d'un même groupe sont abandonnées, au profit d'un recentrage sur les filières les plus compétitives.

Tel est le cas pour la pétrochimie où Elf (qui sera absorbé par Total) se recentre sur le raffinage du pétrole et se sépare de la filière chimie de spécialités avec la création d'une société indépendante, Arkema en 2006.

Rhône-Poulenc se scinde, à la fin des années 1990, en deux groupes distincts : Aventis pour les activités pharmaceutiques et Rhodia pour les activités chimiques.

La forte poussée inflationniste résultant de la hausse des prix des énergies et des matières premières à laquelle sont confrontées les entreprises et l'augmentation des contraintes réglementaires notamment européennes (directives Seveso 1 et 2[25] ; directive Reach, sur l'évaluation et l'enregistrement des substances nocives), participent à réduire leur développement au niveau européen et national. Ce phénomène est également facilité par la déréglementation internationale au niveau des transports et des lois du travail.

Cela se traduit pour la Vallée de la chimie par une baisse globale du nombre d'unités de production depuis une vingtaine d'années. « Les industries de la Vallée de la chimie n'ont cessé de diminuer leur nombre d'unités depuis 20 ans. Le développement industriel se fait par l'augmentation des capacités de certaines unités, mais plus par la création de nouvelles » [26]. Cependant les entreprises continuent d'investir pour l'amélioration environnementale des process ou sur des productions nouvelles à l'exemple des résines Kynar® à Arkema. On peut citer également la création d'une unité de recyclage des poudres luminophores sur le site de Rhodia à Saint-Fons[27].

Externalisation et recours au travail intérimaire

Si l'aspect extérieur des sites change peu, cette reconfiguration des stratégies de production a cependant un impact fort sur l'organisation interne des entreprises.

La spécialisation sur les filières à forte valeur ajoutée (R&D, chimie fine…), ajoutée à une augmentation de la productivité, conduit à une baisse globale des effectifs, notamment des emplois les moins qualifiés.

A ceci s'ajoute un phénomène d'externalisation d'un certain nombre d'activités autrefois prises en charge par l'entreprise elle-même (maintenance, entretien) et le recours croissant au travail intérimaire.

« Avant, toutes les grosses entreprises avaient leurs propres corps d'état qui géraient toute la maintenance (plomberie, menuiserie, mécanique…), ça créait de l'emploi et il n'était d'ailleurs pas rare que nous soyons deux par poste quand il s'agissait de former un apprenti (…). Avec la sous-traitance, tous ces emplois doublons disparaissent et les moins qualifiés également »[28].

Ce recours, pour la maintenance, à des entreprises sous-traitantes, qui embauchent elles-mêmes beaucoup d'intérimaires, peut poser des questions en termes de formation, de suivi médical des personnels et de traçabilité du travail réalisé.

Délocalisation et fermeture de sites

Le recours à la délocalisation d'une partie de la production dans des pays où les coûts de production sont faibles (Asie notamment) participe à cette baisse globale des effectifs et à la fermeture de certains sites.

Le transfert, en 1973, de Saint-Fons à Saint-Genis-Laval, de l'usine SPECIA (filiale pharmaceutique de Rhône-Poulenc), avec suppression de plus de la moitié des emplois, est ressentie comme une rupture et marque symboliquement la fin d'une période de prospérité. Près de 700 salariés (surtout des femmes) y ont perdu leur emploi.

Plus récemment, en 2007, Arkema supprime un tiers de ses postes à Pierre-Bénite lors d'un plan de restructuration. Ses activités de produits de traitement de l'eau (floculants) sont cédées au finlandais Kemira, et plusieurs ateliers sont fermés.

En 2007 encore, Rhodia vend ses usines de silicones au chinois BlueStar tandis qu'en 2008, à Saint-Fons, c'est Ciba, cédé à Huntsman en 2006, qui ferme ses portes pour délocaliser la production en Chine.

Chômage, paupérisation et dégradation de l'habitat, sont les corollaires de ces restructurations. Saint-Fons, qui, jusqu'à la fin des années 1970, connaissait une quasi situation de plein emploi, se trouve aujourd'hui confronté à un taux de chômage de près de 20 %, largement supérieur à la moyenne nationale.

.../...

25. La directive Seveso 1 implique la mise en place d'études de danger et l'information du public sur la question des risques et la directive Seveso 2, la maîtrise de l'urbanisation
26. Anne-Cécile Lieutaud, Opus cit.
27. Voir le communiqué de presse de Rhodia : http://www.rhodia.com/fr/news_center/news_releases/Rare_earths_130111.tcm
28. Entretien avec Messieurs Lacombre, Athanaze et Pomares, membres de la Société d'Histoire et de sauvegarde du patrimoine de Feyzin, 14 juin 2011.

1.2.3
A. RATIONALISATION DES ACTIVITÉS

... Cette désindustrialisation n'est pas sans conséquence sur le développement urbain et l'implantation de nouvelles activités.

Certains groupes louent ou vendent une partie de leurs actifs à d'autres sociétés et plusieurs grands tènements fonciers, en partie inoccupés, sont investis par de nouvelles sociétés. On peut citer le site d'Arkema Saint-Fons qui accueille désormais VOS Logistic ou le site de Rhodia Belle-étoile qui accueille la plateforme de tri et de valorisation des déchets électriques et électroniques SITA-DEEE.

B. CONFORTEMENT DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Si l'on assiste à une diminution globale des unités de production, les activités de recherche continuent cependant à se développer. Les principales entreprises bénéficient de leur propre centre de recherche et investissent dans la R&D. C'est le cas pour Arkema, Rhodia et L'IFP Energies nouvelles. Le début des années 2000 voit le développement de projets mixtes publics/privés et une mutualisation des efforts de recherche au sein de projets d'envergure[29].

L'appel à projet INDEED est un bon exemple de cette concentration de moyens. Il s'agit d'un Institut d'excellence dans les énergies décarbonées (filières énergétiques ayant un impact positif sur les émissions de gaz carbonique, la géothermie, l'énergie solaire, la chimie du végétal…). Il a pour but d'imaginer l'usine du futur, la plus propre possible[30].

Soutenu par l'Etat et piloté par le pôle de compétitivité Axelera, ce projet met en collaboration de nombreuses entreprises, ainsi que des laboratoires universitaires et privés.

La reconversion du quartier industriel de Gerland en technopôle scientifique de recherche, de formation, mais aussi de production dans les sciences du vivant (biotechnologie, pharmacie, nouvelles technologies…) est révélatrice de cette reconfiguration de la relation entre recherche et industrie, et de la montée en puissance de la chimie de pointe.

C. DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SECTEURS

Conséquence de la baisse de l'emploi dans l'industrie et de la diminution globale des unités de production, de nouvelles activités se développent sur le territoire, axées autour de la logistique, le traitement des déchets et du commerce.

Montée en puissance de l'activité logistique

La logistique englobe le transport, l'entreposage, et le conditionnement des produits. Ces activités sont présentes de longue date dans la Vallée de la chimie mais elles sont en augmentation ces trente dernières années.

Le port Edouard-Herriot développe ces activités logistiques à travers le transport fluviomaritime. La création d'un deuxième terminal à conteneurs, en 2006, en est l'illustration. La CNR, appuyée par la Chambre de commerce et d'industrie, souhaite faire du port « l'usine logistique de Lyon ». Pour Michel Marlhes, président de la CNR : « l'objectif de la CNR est de doter la métropole d'un formidable outil de développement durable et d'un avantage compétitif à travers une plateforme logistique urbaine moderne »[31].

Cette montée en puissance du secteur logistique se traduit également par l'installation sur le territoire de sociétés de transport routier de marchandises (Rhonatrans, Dentressangle, UPS, Vos logistic), de fret et d'entreposage (Aguettant et Pierre le Goff).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES GRANDS SITES INDUSTRIELS DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE DE 2001 À 2008

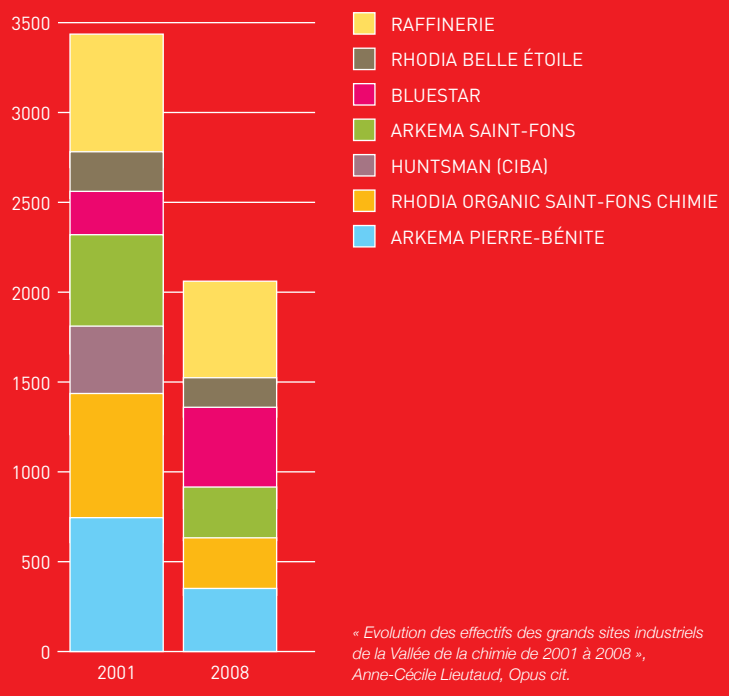

« Evolution des effectifs des grands sites industriels de la Vallée de la chimie de 2001 à 2008 », Anne-Cécile Lieutaud, Opus cit.

29. On peut citer par exemple la création, en septembre 2006, de l'unité mixte de recherche Rhodia-CNRS sur les polymères et matériaux avancés.
30. Voir le site du pole de compétitivité Axelera : www.axelera.org/actualites/actualites/le-dossier-du-projet-indeed-depose.html
31. Olivier de La Brocardière, « Le port Edouard Herriot : l'usine logistique de Lyon », Lyon webzine, 07 septembre 2011.

1.2.3
A. RATIONALISATION DES ACTIVITÉS

Développement des activités de traitement des déchets

Les activités de traitement des déchets (tri, traitement des ordures ménagères, des métaux et de divers matériaux) connaissent également un développement important.

Les zones industrielles du port Edouard-Herriot et du Sampaix à Saint-Fons voient se multiplier ce type d'activités[32]. De nouveaux projets sont en cours de réalisation. On peut citer le projet Re-source[33] autour des démarches de revalorisation des déchets. Ces activités prennent une part de plus en plus importante en termes économiques et d'emprise foncière sur le territoire.

D. UN URBANISME RENÉGOCIÉ

La fin des années 1970 s'est caractérisée par le développement de mesures préventives (mise en place des études de danger suite à la loi de 1976). Cette législation impose aux industriels de « prendre des mesures de protection dites de "réduction des risques à la source", proportionnées aux dangers générés par leurs activités. »[34] Un plus grand engagement est requis dans la protection de l'environnement et la sécurité publique.

Cette logique préventive est renforcée avec la loi de juillet 1987 sur l'organisation de la sécurité civile et la prévention des risques majeurs visant à mettre en conformité la législation française avec la directive européenne « Seveso 1 » et à anticiper « Seveso 2 » sur le volet de la maîtrise de l'urbanisation (restriction des zones à construire dans le voisinage des usines à risque qui trouve une traduction dans les plans d'occupation des sols).

Cette loi introduit également des obligations en matière d'information du public sur les risques, d'organisation des secours en cas d'accident.

En parallèle, les années 1980 voient la montée en puissance des communes dans la maîtrise de l'urbanisme suite aux lois de décentralisation. Mais la situation des communes de la Vallée de la chimie est paradoxale : « l'Etat transfère l'urbanisme aux communes d'une main et lui reprend en partie de l'autre, via la politique de maîtrise de l'urbanisation dans les communes classées « Seveso »[35].

En effet, pour les communes de la Vallée de la chimie, l'application stricte de la loi de 1987 aurait signifié le gel des projets de développement urbain (requalification du centre ville de Saint-Fons, dynamisation du quartier des Razes à Feyzin). Les communes sont donc dans une situation contradictoire entre d'une part, le maintien de l'activité industrielle avec le respect des périmètres de sécurité et d'autre part, la préservation d'un niveau de développement urbain suffisant pour éviter la fuite des populations et la paupérisation de certains quartiers.

C'est finalement un modèle de cohabitation raisonnée, qui s'écarte d'une application stricte de la loi qui est mis en place et qui concilie enjeux sécuritaires et urbains.

La catastrophe d'AZF à Toulouse, en 2001, et la réponse législative qui y est apportée (loi Bachelot 2003) viennent infléchir ce modèle de cohabitation raisonnée. Cette loi introduit des outils d'information et de participation des habitants sur la question des risques avec la mise en place des Comités locaux d'information et de concertation-CLIC. Ils renforcent surtout la maîtrise de l'urbanisation avec la mise en place de Plans de prévention des risques technologiques (PPRT. Actuellement en cours de négociation, ces PPRT proposent des outils juridiques et financiers pour organiser la ville face aux risques, et marquent une nouvelle étape, plus contraignante, dans la relation ville-industrie[36].

32. Voir annexe A41 : ZI-PLEH, Agence d'urbanisme -2008 et annexe A42 : ZI du Sampaix, Saint-Fons, agence d'urbanisme, 2008.
33. Re-source est un projet industriel labellisé par Axelera et dédié au recyclage et à la valorisation des produits en fin de vie.
34. Emmanuel Martinais, 2009, Opus cit.
35. Entretien avec François Duchêne, opus cit.
36. Pour plus d'information sur la question de la maitrise des risques et la cohabitation Ville – industrie voir la partie 2.2 du document ressource.

CONCLUSION

De la deuxième moitié du XIXe à nos jours, la Vallée de la chimie offre l'image d'un territoire en perpétuelle adaptation, que ce soit sur le plan de sa production (concentration, spécialisation et rationalisation de la production), de la cohabitation entre ville et industrie, ou du paysage (aménagements structurants qui modifient profondément l'image de cette vallée).

Ces évolutions structurelles concernent à la même époque d'autres sites industriels à l'échelle nationale mais la Vallée de la chimie garde une singularité de par son étroite proximité avec le Rhône et l'agglomération lyonnaise. Autre facteur de singularité : la présence d'une industrie centrée sur la chimie. Cette spécialisation, qui peut être perçue comme une opportunité, nécessite cependant une adaptation constante des process de production aux débouchés.

A 7 (LYON)
(MARSEILLE)
LYON
VALLÉE DE LA CHIMIE

PARTIE 2 – FOCUS SUR 3 ENJEUX ACTUELS DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE

La Vallée de la chimie, territoire vaste et aux enjeux multiples, pourrait faire l'objet de nombreuses lectures et analyses. Le choix a été fait ici de s'attacher à trois questions essentielles :
– Quelle est la nature de l'activité industrielle aujourd'hui et quelles sont ses perspectives de mutation ?
– Quelle cohabitation entre villes et industries ?
– Au cœur de la Vallée, le Rhône : quelles relations entre la ville, le fleuve et l'industrie ?

2.1 LA VALLÉE DE LA CHIMIE AUJOURD'HUI : PANORAMA GÉNÉRAL ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Ce paragraphe, essentiellement descriptif dans un premier temps, a vocation à présenter l'organisation générale et les principales activités de ce territoire industriel, à l'heure actuelle.
Les développements précédents ont permis de le comprendre, la Vallée de la chimie ne se réduit pas à la production « chimique ». C'est plus largement un vaste complexe industriel où se trouvent interconnectés entreprises chimiques, zones logistiques, zones industrielles et commerciales et pôles de recherche et de compétitivité. Des infrastructures de transport multimodales, reliées à l'agglomération et aux réseaux nationaux et internationaux, déservent également ce territoire.

2.1.1
PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS CHIMIQUES

ARKEMA

RHODIA BLUESTAR

RAFFINERIE TOTAL

Cartes des sites industriels historiques, agence-urbanisme, 2008 (Voir annexe A31)

Plusieurs sites industriels d'envergure structurent le territoire. On citera ainsi, parmi les plus importants : Arkema à Pierre-Bénite et Saint-Fons, Rhodia à Saint-Fons et la raffinerie Total de Feyzin. D'autres entreprises sont depuis venues s'implanter à l'image d'Air liquide ou Bluestar Silicones.

A. AIR LIQUIDE

Origines

Air Liquide est présent depuis les années 1950 à Feyzin. Producteur de gaz industriels, Air Liquide est relié aux usines chimiques par environ 10 km de pipelines.

Localisation

L'entreprise, leader mondial dans son secteur, est historiquement présente au nord de Feyzin, à la limite de Saint-Fons, et à Pierre-Bénite, entre la station d'épuration et le canal de déviation. Aujourd'hui, Air Liquide est aussi présent sur la plateforme de Belle-Etoile, depuis que l'entreprise a racheté ses unités de production d'hydrogène à Rhodia.

Nature de la production et débouchés

Il s'agit essentiellement de la production d'oxygène, d'azote et d'hydrogène (site Belle-Etoile). Les gaz sont livrés et stockés sous leur forme liquide. Ils sont mobilisés dans l'industrie chimique (inertage[37]), la pétrochimie et la métallurgie. L'hydrogène, par exemple, favorise le transport d'énergies et facilite le raffinage de produits pétroliers, carburants ou biocarburants.

37. « L'inertage est une technique utilisée dans l'industrie qui consiste à remplacer une atmosphère explosive par un gaz ou un mélange gazeux incombustible », selon http://fr.wikipedia.org/wiki/Inertage

B. ARKEMA – SITE DE PIERRE BÉNITE

Origine

La « volta lyonnaise » a été la première entreprise implantée sur ce site en 1902. La production est alors tournée vers le fluor et l'eau oxygénée. Rachetée par Saint-Gobain, (production d'acide sulfurique), le site fut par la suite exploité par la Société d'électrochimie d'Ugine (production d'acide fluorhydrique et métallurgie). A partir des années 1950-1960, les mutations de l'industrie chimique entraînent une concentration des entreprises qui se regroupent par branches. Ugine s'associe avec Kuhlmann (chimie minérale), puis avec Péchiney (aluminium) pour donner Péchiney-Ugine-Kuhlmann (P.U.K) en 1971. Dans les années 1980, une partie des activités de P.U.K est reprise par Elf Aquitaine. Sous l'appellation Atochem puis Elf Atochem, le groupe deviendra ensuite Atofina (branche chimie de Total) et enfin Arkema, groupe indépendant depuis 2006.

Site d'Arkema, à l'époque Ugine en 1956, source : Arkema

Site actuel d'Arkema Pierre-Bénite, source : Arkema

Localisation

Le site actuel d'Arkema à Pierre-Bénite, rue Henri Moissan, s'étend sur 33 hectares. Il est situé au nord-est de la commune. Historiquement installé en bord de Rhône pour des raisons techniques, il est aujourd'hui séparé du fleuve par l'autoroute A7, à l'est. A l'ouest, le site est longé par une voie de chemin de fer et la halte ferroviaire de Pierre-Bénite sert de desserte pour les salariés du site. Cette implantation comprend un site de production et un centre de recherche (CRRA). Le CRRA participe activement à l'innovation et développement des procédés et produits de l'entreprise. Ses principaux travaux d'application sont dédiés au traitement des eaux et effluents, à la fabrication de la pâte à papier et de produits destinés au bâtiment, à la route, au transport et à la production d'énergie.

Un Centre technique, informatique et administratif (CETIA) est situé plus au sud, chemin de la Lône[38]. Son rôle d'expertise et de conseil confèrent à ses équipes lyonnaises un rayonnement international et les amènent à intervenir sur l'ensemble des sites de production et de recherche du Groupe.

Les effectifs d'Arkema de l'usine de Pierre-Bénite ont fortement baissé ces dix dernières années, le nombre de personnes employées ayant diminué de moitié (750 en 2001 contre environ 400 en 2011). Début 2012, les effectifs globaux d'Arkema à Pierre-Bénite représentent près de 1000 personnes.

Nature de la production et débouchés

Les spécialités d'Arkema Pierre-Bénite sont les fluides frigorigènes et de plastiques techniques, production variée issue essentiellement de la transformation des acides sulfurique, chlorhydrique et fluorhydrique.

C'est la chimie du fluor qui fait la spécificité historique du site. On peut citer en exemple les gaz réfrigérants Forane® et les résines Kynar®. Le Forane® est particulièrement employé pour la réfrigération commerciale (distributeurs de nourriture ou de boissons fraîches, réfrigérateurs, congélateurs…), l'air conditionné privé et commercial et le transport réfrigéré (camions ou conteneurs). Le Kynar® est utilisé dans les revêtements pour le bâtiment, dans l'offshore (pipelines sous-marin), dans l'industrie automobile (câbles) ainsi que dans le secteur du panneau photovoltaïque en pleine expansion. Il présente une résistance exceptionnelle à la plupart des produits chimiques et solvants, aux ultraviolets et aux intempéries. Il est également apprécié pour sa résistance au feu. Bâtiment, climatisation, offshore, pharmacie, pétrochimie, nouvelles énergies… autant de débouchés possibles pour Arkema Pierre-Bénite.

38. Voir la plaquette de présentation d'Arkema Pierre-Bénite, 2010.

C. ARKEMA – SAINT-FONS

Origine

En 1853 Claude-Marie Perret installe à Saint-Fons son usine de fabrication d'acide sulfurique. Rachetée par Saint-Gobain, elle deviendra « la Grande Usine » puis intégrera le giron du groupe Rhône-Poulenc. En 1998, le groupe éclate en différentes entreprises. En 2003, l'usine se concentre sur la filière organique (PVC et matières plastiques) pour le compte d'Atofina. En 2004, l'entreprise Arkema est créée, elle reprend l'usine et la production du site. L'usine Arkema de Saint-Fons est ainsi la plus ancienne de la Vallée de la chimie. Elle compte aujourd'hui près de 270 salariés. L'entreprise a annoncé officiellement fin novembre 2011 la cession des activités vinyliques du Groupe à un groupe spécialisé dans les commodités. Au sein de la Vallée de la chimie, le site industriel de Saint-Fons, et certaines équipes du CRRA et du CETIA sont concernées par cette cession.

Localisation

Fort d'une superficie d'environ 51 hectares[39], ce site industriel, situé à Saint-Fons, quai Louis Aulagne, est encadré à l'ouest par le boulevard périphérique, et à l'est par la voie ferrée Lyon-Vienne. Aujourd'hui Arkema Saint-Fons ne représente plus l'ensemble du site puisqu'une partie a été rachetée par BlueStar Silicones, au sud-ouest. C'est sur ce site d'Arkema que l'on trouve la fameuse « sphère verte » : stockage de monochlorure de vinyle (CVM), un des produits dangereux de la Vallée.

Nature de la production et débouchés

Arkema Saint-Fons est spécialisée dans les PVC (polychlorure de vinyle) et les PVC chlorés (résistance très forte à la chaleur) pour la fabrication de matières plastiques (chimie organique). Présenté sous forme de granulés, le PVC produit est destiné à être vendu à d'autres entreprises qui assureront sa transformation en produits finis.

Les PVC servent dans des domaines aussi différents que le bâtiment (profilés de fenêtres, portes de garage, revêtement de sol, tuyauterie…), l'automobile (revêtement de tableaux de bord, protection de la carrosserie…), l'industrie électrique (câbles, coffrets extérieurs…), l'emballage (barquettes alimentaires, emballages thermoformés…), le médical (poches à sang, cathéters…) ou le textile.

L'usine de Saint-Fons possède également deux ateliers de production de produits chimiques minéraux : l'eau de Javel, utilisée principalement dans le traitement de l'eau et l'acide perchlorique comme intermédiaire de synthèse.

Site actuel Arkema Saint-Fons. Source : Arkema

39. Voir le site de l'entreprise Arkema : http://www.arkema.fr/sites/france/fr/nos_sites/nos_usines/saint_fons/

D. BLUESTAR SILICONES

Origine

L'histoire du site de Saint Fons où se trouve actuellement Bluestar Silicones est étroitement liée à l'entreprise Rhône Poulenc qui en était propriétaire jusqu'en 1998, puis à Rhodia jusqu'en 2007.

Le début des recherches basées sur le silicium (prémices des silicones) commence dès les années 1940. En 1944, les silicones trouvent leurs premières applications et la Société des Usines Chimiques Rhône-Poulenc (actuel Bluestar Silicones Saint-Fons Nord) procède à ses premiers essais en laboratoire sur les organo-siliciques à Saint-Fons. La première fabrication industrielle à Saint-Fons a lieu en 1948. En 1954, Rhône-Poulenc construit l'usine des Carrières à Saint-Fons (actuel secteur Sud).

En 1971, lorsque Rhône Poulenc absorbe son principal concurrent (Saint-Gobain), les branches silicones des deux géants de la chimie sont réunies dans l'entreprise Silicones. En 1990, cette usine de Saint-Fons (secteur Sud) est la seule de France à produire des silicones. En 2007, Rhodia vend toutes ses activités silicones (sites de Saint-Fons et Roussillon) au groupe « China National BlueStar Corporation », qui créé Bluestar Silicones.

Implantation actuelle/ localisation

L'implantation de Bluestar Silicones s'étend sur environ 28 hectares, au sud de Saint-Fons, répartis entre une zone au nord de la station d'épuration et une zone au sud. Les deux sites sont adossés à l'autoroute A7, au niveau de l'embranchement entre le périphérique et l'autoroute qui traverse le Rhône vers Pierre Bénite.

Nature de la production

Le silicium, matière première principale des silicones, est présent à l'état de silice dans les sables ou les roches siliceuses qui sont des matières premières de base des industries du bâtiment et du verre. La chimie permet de transformer le silicium en silicones au moyen de différentes étapes de production et de transformation. Cette aventure commence dans les usines de Bluestar Silicones à Roussillon où le silicium est broyé, puis transformé dans les procédés de synthèse en siloxanes. Les siloxanes sont ensuite acheminés vers les unités aval de Saint-Fons pour être transformés.

Suivant les conditions de fabrication et de formulation, les produits obtenus sont extrêmement variés : leur texture finale peut être fluide, visqueuse ou pâteuse, élastomère ou rigide.

Nature de la production et débouchés

Les silicones se retrouvent dans une multitude de produits. Par exemple, ils sont utilisés pour le moulage (dentaire), le bâtiment (étanchéité), le textile (enduction), la pharmacie… Les différentes fonctions sont les suivantes : assemblage/collage, contrôle des mousses, moulage/reproduction, protection/isolation, lubrification/adoucissage, anti-adhérence, réalisation de pièces biocompatibles[41].

Site de l'entreprise Bluestar à Saint-Fons. Source Bluestar

41. Pour en savoir plus sur Bluestar Silicones voir le site : www.bluestarsilicones.com

E. PLYMOUTH

Origine

La société Plymouth est installée sur l'île de la chèvre à Feyzin depuis 1935. Sur l'actuel emplacement de la Société Plymouth se trouvaient les ateliers de la soie de Feyzin qui fabriquaient un substitut artificiel à la soie naturelle et employaient de nombreux Feyzinois.

Localisation

Située sur l'île de la Chèvre, à Feyzin, l'entreprise Plymouth est l'usine que l'on trouve sur la gauche après avoir traversé le canal de fuite au niveau l'allée du Rhône, depuis les Razes. Les maisons présentes sur le site sont habitées par des salariés de Plymouth. Il s'agit des anciennes cités industrielles des usines Lumière[42].

Site de l'entreprise Bluestar à Saint-Fons. Source Bluestar

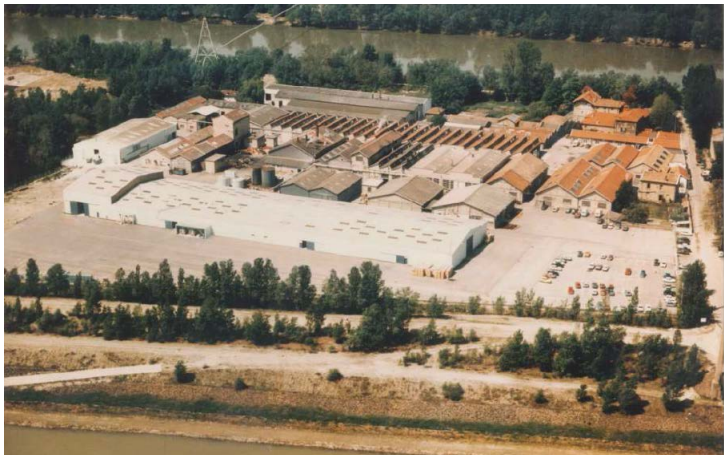

et débouchés

La société Plymouth est spécialisée dans la production de fils élastiques, de caoutchouc et de plastiques : « du petit caoutchouc qui sert à réunir une liasse de documents aux dispositifs de protections des câbles enterrés »[43]. Ses principaux débouchés sont le secteur textile (maillots de bain, lingerie), le milieu médical (masques chirurgicaux), le BTP (protection et détection de réseaux enterrés) et l'enduction de tissus.

L'entreprise travaille actuellement à développer le recyclage et la régénération des caoutchoucs et matières plastiques.

42. Mémoires de la cité Lumière de Feyzin, réalisé par Jean-Jacques Tardy, Ville de Feyzin 2008, DVD adultes
43. http://feyzin.passe-simple.over-blog.com/article-26571767.html consulté le 22/08/2011

F. LA RAFFINERIE DE FEYZIN, GROUPE TOTAL

Origine

Construite de 1962 à 1964 à Feyzin, sur les terrains remblayés lors de la construction du canal de fuite, elle a été mise en service en 1964 et son premier vapocraqueur[44] est créé en 1966 (malgré l'incendie qui a eu lieu la même année).

Ce complexe industriel a dès l'origine été pensé comme « un élément du système de production de l'industrie chimique et a été construit en partenariat avec certains groupes chimiques »[45]. Le Groupe Ugine a ainsi cofinancé à 22 % la construction de la raffinerie et Solvay a cofinancé la construction du vapocraqueur et une partie du réseau de pipelines.

La production croît jusqu'à la fin des années 1970 avec la construction d'un deuxième vapocraqueur, en 1972 ; mais en 1983, dans un contexte de surproduction mondiale, le premier vapocraqueur est arrêté. La production actuelle de la raffinerie a presque diminué de moitié depuis cette période. C'est après le rachat d'Elf par Total Fina, en 2002, que le groupe Total devient véritablement le propriétaire de la raffinerie. .../...

La raffinerie en 1963, construction de la zone de stockage. Source : Thierry Lenice, Total

44. Un vapocraqueur est la structure dans laquelle peut s'opérer le procédé du vapocraquage qui consiste à raffiner le pétrole brut pour en extraire des matières premières à haute valeur marchande.
45. Anne-Cécile Lieutaud, Opus cit.

F. LA RAFFINERIE DE FEYZIN, GROUPE TOTAL

Implantation actuelle/ localisation

La raffinerie de Feyzin est située sur la commune de Feyzin, entre le Rhône canalisé et l'autoroute, sur une emprise de 170 hectares. La plateforme est divisée en deux par l'Allée du Rhône : une moitié sud, où se trouve le stockage, et une moitié nord où s'effectue la production, le raffinage[46].

La friche Lumière située sur l'île de la Petite Chèvre, est également propriété de Total. Bordant le territoire naturel des Iles et Lônes du Rhône, cette friche est gérée et mise en valeur écologiquement par le SMIRIL [47]. Cet espace a permis le rapprochement de Total et du SMIRIL pour mettre en place un programme de valorisation environnementale de cet endroit où la nature a repris ses droits et a favorisé la création de passerelles entre industriels et gestionnaires de territoire naturel.

Nature de la production et débouchés

A partir de pétrole brut, la raffinerie de Feyzin assure la fabrication de différents produits finis d'hydrocarbures : bitumes routiers et industriels, carburants (essence, gazole et kérosène), combustibles (fiouls) et gaz de pétroles liquéfiés (propane, butane).

Elle produit également des substances intermédiaires : éthylène, propylène, toluène, butadiène destinés aux usines chimiques produisant les matières plastiques, les résines, les peintures, les vernis[48].

46. Voir annexe A21 : schéma, vue générale de la raffinerie, « la raffinerie et vous », Total, 2009.
47. Syndicat Mixte du Rhône des Iles et des Lônes. (Voir partie 2.3).
48. Voir le site du SPIRAL : http://www.lyon-spiral.org/campagne_2003/b_lyon_vallee_chimie/f_total-finaelf_feyzin.html

LES PRODUITS FINIS

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS
- PROPANE
- BUTANE

CARBURANTS
- ESSENCES
- GAZOLE
- KÉROZÈNE (AVIATION)

COMBUSTIBLES
- FIOUL DOMESTIQUES
- FIOUL LOURDS

BITUMES

Source : plaquette de présentation Total, 2009 (voir Annexe 23)

Le site de la raffinerie aujourd'hui. Source : site internet Total

F. RHODIA, MEMBRE DU GROUPE SOLVAY[49]

Origine

L'histoire des sites Rhodia est étroitement liée à celle de l'entreprise Rhône-Poulenc. Rhodia est créée en 1998 pour absorber la branche chimie de Rhône-Poulenc lors d'une profonde restructuration du groupe. Depuis 2002, Rhodia a cédé de nombreuses branches (silicones, latex, chlore…) à d'autres entreprises. Le groupe a fait l'objet, en août dernier, d'une OPA du groupe Solvay.

Localisation

La présence de Rhodia à Saint-Fons est caractérisée aujourd'hui par deux sites de production (Rhodia Belle-Etoile et Rhodia Saint-Fons) – Le site Belle-Etoile (secteur sud) est situé au sud de Saint-Fons, entre l'autoroute et le canal de déviation. Il s'étend sur près de 46 hectares.

– Le site de Rhodia Saint-Fons (secteur nord) est quant à lui situé au nord de la commune, entre la voie ferrée et le boulevard périphérique (30 hectares).

L'entreprise compte également :

– le site du CRTL (Centre de recherches et technologies de Lyon) situé au sud de Saint-Fons entre l'autoroute, le boulevard urbain sud et le chemin de la Belle-Etoile (14,4 hectares).

– Le bâtiment Delta qui héberge une partie des fonctions support du groupe (achats, approvisionnements, hygiène…)

Nature de la production et débouchés

– Rhodia Belle-Etoile

Le site est spécialisé dans la transformation des matières premières, issues du benzène, en sels de nylon nécessaires à la fabrication de polyamides 6.6. En parallèle, Rhodia Polyamide & Intermediates produit les intermédiaires et polymères de la chaîne polyamide 6.6, à partir de dérivés de la pétrochimie. En aval de cette chaîne, Rhodia Engineering Plastics offre des plastiques techniques de haute performance à base de polyamide pour l'automobile, les produits électriques et électroniques, les articles de sport et de loisirs.

Le site de la raffinerie aujourd'hui. Source : site internet Total

La plateforme industrielle de Belle Etoile s'engage dans la fabrication de plastiques techniques plus légers, facilement recyclables et qui contribuent à la réduction des émissions de CO2 par l'allègement des véhicules. En effet le site de Belle-Etoile accueille le Technyl Innovation Center, un centre de développement spécialisé dans la recherche sur les plastiques techniques à haute performance.

– Rhodia Saint-Fons

Leader mondial des diphénols, Rhodia Saint-Fons produit des arômes pour l'industrie alimentaire (la vanilline et l'ethyl-vanilline) et des intermédiaires utilisés en parfumerie (notes santalées, jasminées), agroalimentaire (fongicides, pesticides), électronique (batteries pour véhicules électriques) et sciences de la vie (principes actifs pharmaceutiques).

Sur le site de Rhodia Belle-Etoile, à Saint-Fons, est hébergé le Centre de Recherche et Technologie de Lyon (CRTL), spécialisé dans la recherche sur les plastiques techniques à haute performance.

Enfin, en matière d'apprentissage, Rhodia est l'un des fondateurs de l'école Interfora qui prépare les jeunes aux métiers de la chimie, et participe auprès des communautés environnantes à toutes actions de sensibilisation à ses métiers : Forum « Sécurité Industrielle et villes durables », « Forum des métiers ».

49. L'OPA amicale ayant eu lieu pendant la rédaction du document, nous parlerons ici de Rhodia-Solvay pour opérer la transition en douceur.

2.1.2
UNE VALLÉE EN RÉSEAU

Les sites de productions chimiques sont interconnectés et ont induit l'établissement d'autres activités industrielles et de recherche.

A. RATIONALISATION DES ACTIVITÉS

A proximité de ces grands sites industriels, on retrouve plusieurs zones d'activités. Leur implantation a été favorisée par les élus locaux, souhaitant diversifier les activités de la Vallée de la chimie. Composées de petites entreprises, ces zones industrielles développent leurs activités autour de quatre domaines principaux :

– les activités liées à l'industrie chimique
– les activités de transport
– les activités liées au BTP
– les activités de traitement et de recyclage des déchets.

On peut identifier 4 zones principales : la zone industrielle du port Edouard-Herriot, la zone du Sampaix à Saint-Fons, la zone d'activités de l'Isle à Feyzin et la zone de Solaize-Sérezin[50].

Par ailleurs, le projet Re-Source est en cours de développement et l'une des pistes envisagées pour le site Ciba serait sa reconversion en zone industrielle.

Ces différentes zones industrielles fonctionnent en relation étroite avec les sites de production chimique, participant au transport, à la transformation (pour les produits intermédiaires) et au retraitement d'une partie des déchets produits.

B. DES PÔLES LOGISTIQUES ET DE TRANSPORT

Autre facteur essentiel de cette mise en réseau de la Vallée de la chimie : la présence de pôles logistiques et de transports d'envergure, à l'image de la Gare de Sibelin ou du port de Lyon Edouard Herriot.

Pour le transport de marchandises, la gare de triage de Sibelin, construite au milieu des années 1960, représente un maillon logistique majeur dans la Vallée de la chimie. Environ 1500 wagons y transitent chaque jour et bien qu'elle ne soit pas un embranchement direct, sa proximité est « un atout qui permet aux industries d'être au plus près du nœud ferroviaire »[51]. D'autre part, certaines entreprises sont connectées au réseau ferré par des embranchements qui pénètrent directement dans les sites. L'axe du fleuve est bordé de part et d'autre par des voies ferrées qui permettent de développer un axe de transport Nord-Sud. Les communes de Pierre-Bénite, Feyzin et Saint-Fons disposent chacune d'une gare ou d'une halte ferroviaire qui permet un transport rapide depuis Lyon et le sud (Vienne, Givors).

Le port de Lyon Edouard-Herriot, déjà décrit plus haut (partie 1.2), offre une infrastructure logistique multimodale (voie ferrée, fluviale et camion), qui sert de zone de stockage d'hydrocarbures et joue un rôle de desserte structurant à l'échelle de l'agglomération. Son fonctionnement est étroitement relié à la raffinerie. Cependant, seulement 10 % des marchandises qui sont acheminées par le Rhône sont des produits chimiques[52].

Enfin, certaines activités de la zone industrielle du port sont connectées avec les principaux sites chimiques, notamment pour ce qui concerne le tri et le recyclage des matériaux.

C. AUTRES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La Vallée de la chimie est caractérisée par son intermodalité. Aux réseaux ferrés et à la voie fluviale s'ajoutent les réseaux routiers et un complexe réseau de canalisations et de pipelines.

Réseau routier

L'axe routier principal qui traverse la Vallée de la chimie du nord au sud est l'autoroute A7, appelée aussi « autoroute du soleil ». Mis en service en 1963, cet axe, complété par les boulevards périphériques et les rocades, est venu supplanter la « nationale 7 », reliant Lyon au sud de la France. Environ 60 000 poids lourds étaient comptabilisés, chaque jour, sur les autoroutes de la vallée du Rhône (A7-A9), en 2001[53], alors que la chambre de commerce et d'industrie[54] estime le passage d'environ 100 000 véhicules par jour sur l'A7 en 2010.

Un réseau dense de canalisations

De nombreux fluides sont acheminés par un réseau très dense de canalisations aériennes et souterraines. Lorsqu'on arpente le territoire, l'ensemble de cette tuyauterie aérienne est marquante.

« Des tuyauteries aériennes de couleurs vives dessinent une sorte de schéma théorique comme on en trouve dans les manuels de physiologie : (…) elles [portent] en effet dans tous les coins de ce vaste ensemble chimique l'hydrogène, l'azote, le chlore, les acides liquides ou gazeux (…) »[55]

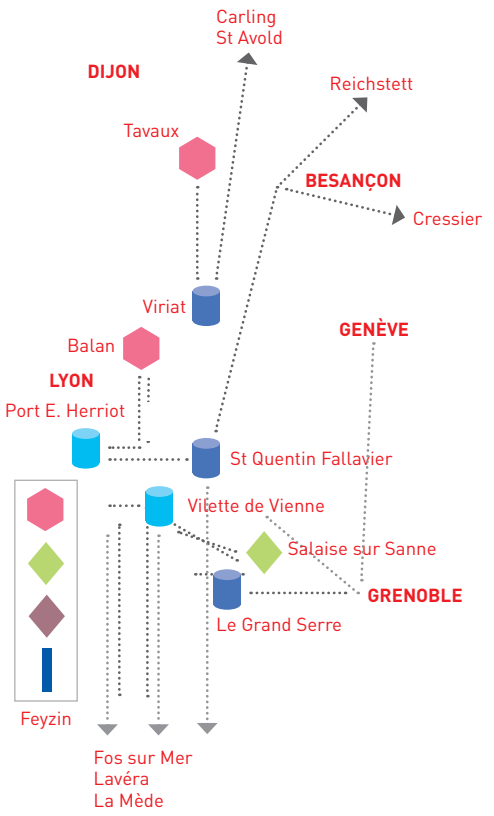

RÉSEAUX DE PIPELINES
Anne-Cécile Lieutaud, Opus cit, 2008
(Nota bene : le site de Reichstett a fermé récemment)

Par exemple, les usines de la Rhodiaceta, Air Liquide et le centre de recherche de Carrières (Saint-Fons) étaient déjà tous à l'époque reliées à l'usine Saint-Gobain par un réseau de transport de fluides, par canalisations souterraines[56].

➜ Réseaux de pipeline

Il existe également un réseau de pipelines qui organise les sous-sols de la Vallée de la chimie et fait le lien entre sites de stockage, sites de production et sites de transformation.

➜ Pipelines d'hydrocarbures

La raffinerie de Feyzin est directement desservie par le pipeline Sud Européen (PSE) mis en service en 1962, qui approvisionne onze raffineries entre Fos-sur-mer et Karlsruhe, en Allemagne. Elle est également desservie par le pipeline Méditerranée-Rhône, qui va de Nice à Genève en passant par la raffinerie de Feyzin et par Grenoble.

La distribution d'hydrocarbures et de dérivés pétroliers depuis la raffinerie est effectuée directement par pipelines. Depuis 1968, le port Edouard Herriot est aussi rattaché au pipeline Méditerranée-Rhône.

➜ Pipelines de grands intermédiaires (propylène, éthylène, hydrogène) :

Air Liquide, qui détient le quasi monopole dans la distribution de gaz industriels, dispose d'un réseau de pipelines (azote, hydrogène) d'environ dix kilomètres entre Rhodia Belle-Etoile, BlueStar Silicones, Arkema Saint-Fons et la raffinerie Total de Feyzin[57].

➜ Pipeline de CVM (chlorure de vinyle) :

Arkema dispose aussi d'un pipeline propre pour le transport de CVM.

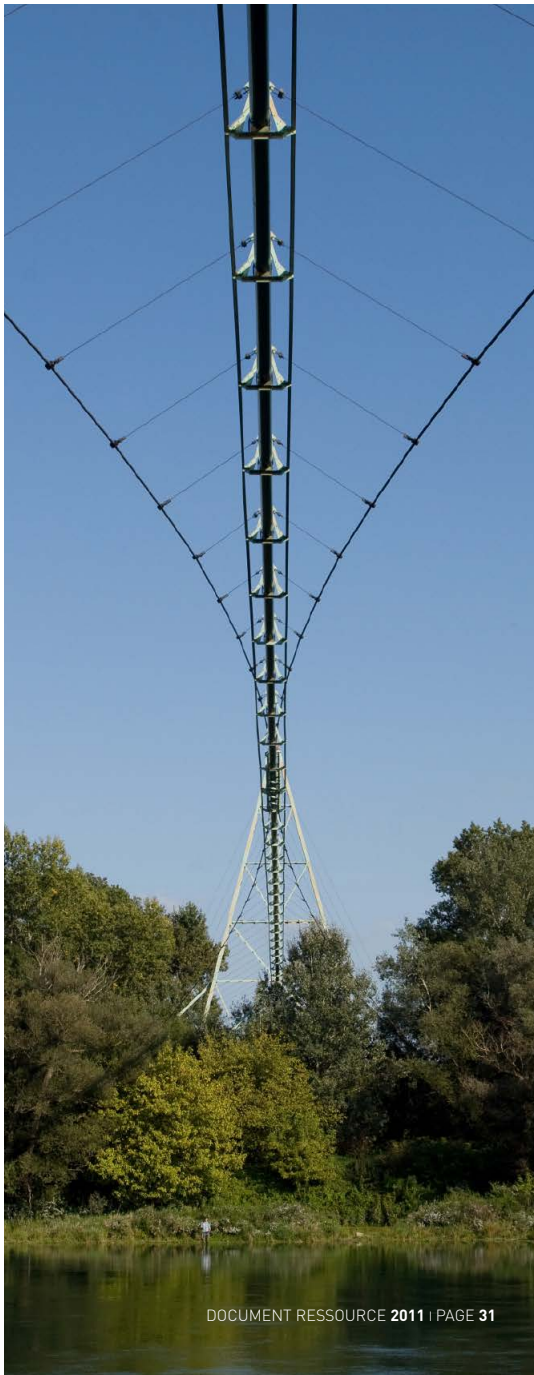

50 et 51. Anne-Cécile Lieutaud, Opus cit.
52. http://www.lyon-info.fr/?Le-trafic-sur-Rhone-et-Saone-va
53. Selon une étude Etat (DRE)/ASF réalisée en octobre-novembre 2001.
54. Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, « Molécules Vallée, 5 propositions de la CCI de Lyon au SCOT de l'agglomération lyonnaise, 2008 ». (Voir annexe A66)
55. Michel LAFERRERE, Lyon, ville industrielle, Paris, PUF, 1960, p. 434 in Laferrère Michel. La concentration industrielle lyonnaise. 1. Saint-Fons. In : Revue de géographie de Lyon. Vol. 36 n° 2, 1961.
56. Laferrère Michel, « La concentration industrielle lyonnaise », In : Revue de géographie de Lyon. Vol. 36 n° 2, 1961.
57. http://www.industrie.com/chimie/air-liquide-a-feyzin-a-l-autre-bout-du-pipe,35 842

2.1.2
UNE VALLÉE EN RÉSEAU

D. DES RÉSEAUX DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

Au niveau des activités de recherche, cette mise en réseau est également fortement perceptible.

Dans un contexte concurrentiel, le développement d'activités de Recherche et Développement devient une condition essentielle de l'innovation et donc un facteur de compétitivité.

Au-delà, les industries sont en effet confrontées à des enjeux forts qui nécessitent une adaptation des procédés et de la nature même de la production. La législation sur les risques a amené les entreprises à s'impliquer dans la réduction des risques à la source. Ces dernières doivent s'adapter pour réduire et sécuriser les stockages et améliorer le contrôle des process de production. Les enjeux de la transition énergétique (baisse des réserves d'hydrocarbures) et l'augmentation du prix d'un certain nombre de matières premières (notamment celles issues des hydrocarbures), supposent la mise au point de matériaux de substitution. « Les centres de recherche de la Vallée de la Chimie ont un enjeu majeur qui est celui de réussir la mutation profonde des procédés de production pour mettre au point les molécules de substitution. Cet enjeu est aussi celui des industriels. »[58]

Les structures de recherche sont de plusieurs types : centres de recherche de groupes industriels, projets de recherche mixtes publics-privés, pôles de compétitivité.

Centres de recherche d'industriels

La Vallée de la chimie compte cinq centres de recherche au sein des sociétés Arkema, Total, Rhodia (CRTL et TIC) et Bluestar.

Le centre de recherche et développement d'Arkema (CRRA), est implanté sur le site industriel de Pierre-Bénite mais possède également une antenne sur le site de Saint-Fons. Il a pour mission la conception de nouveaux produits et procédés, le développement de nouvelles applications et de nouveaux marchés, des études d'impact environnemental des produits.

Rhodia Belle-Etoile héberge le Centre de Recherche et Technologie de Lyon (CRTL). Ce centre de près de 450 personnes, est très en lien avec les universités, grandes écoles, le pôle de compétitivité Axelera, et divers instituts de recherche publics ou privés. Il accueille notamment l'unité mixte Rhodia CNRS dédié aux polymères et matériaux avancés[59] et héberge également une partie des équipes de recherche et développement des groupe Bluestar ou Perstorp.

Le centre a pour mission de développer de nouveaux produits, de concevoir des procédés à faible impact environnemental et d'apporter une expertise technique aux usines du groupe en matière de sécurité des procédés, environnement, analyse du cycle de vie des produits.

Rhodia Belle Etoile accueille également, depuis 2010, Le TIC « Technyl Innovation Center », spécialisé dans le développement des plastiques techniques haute performance, à base de polyamide 6.6. La mission du Technyl Innovation Center est d'accélérer la création de nouveaux produits et services qui répondent à aux priorités techniques, économiques et environnementales, comme par exemple la réduction des émissions de CO2 dans l'automobile.

Bluestar Silicones a investi récemment près de 7 millions d'euros pour développer ses activités de recherche et mettre en œuvre les processus développés par son centre de recherche (augmentation des capacités de production sur certains produits par amélioration des processus, par exemple les résines)[60].

Le centre de recherche TOTAL de Solaize compte 250 personnes (dont 80 ingénieurs) et travaille à l'amélioration des performances et la mise au point des produits pétroliers.

Compétences croisées public/privé : le cas de l'IFP Energies nouvelles

A côté de ces centres privés est implanté un équipement public d'envergure. L'IFP Energies nouvelles est un organisme de recherche et de formation dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'environnement. Il est situé dans la continuité de la raffinerie, entre l'autoroute et le canal de fuite à l'ouest.

58. Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, « Molécules Vallée, 5 propositions de la CCI de Lyon au SCOT de l'agglomération lyonnaise », Opus cit.
59. Le Laboratoire Polymères et matériaux Avancés (LPMA) a été créée en 2006 en partenariat avec Axelera et l'Université Claude Bernard de Lyon. Elle réunit une équipe pluridisciplinaire qui travaille au développement de nouveaux matériaux polymères, plus résistants et à même de répondre aux enjeux d'économie d'énergie et de sécurité.
60. Communiqué de presse, Bluestar Silicone, 2007.

Il est étroitement lié à la raffinerie. « Pouvoir faire des expérimentations 24 h/24, 7jours/7, s'approvisionner en produits pétroliers et démontrer ainsi la capacité industrielle de l'IFP Energies nouvelles, sont tous les intérêts de la proximité avec la raffinerie » [61].

L'IFP Energies nouvelles ne produit pas directement, mais développe de nombreux brevets et poursuit cinq objectifs principaux[62] :

– renouveler et accroître les ressources mondiales d'hydrocarbures,
– concevoir des procédés de raffinage et pétrochimique à haute efficacité,
– diversifier les sources d'énergie (biocarburants 1ère et 2ème génération…),
– réduire les émissions et la consommation des véhicules,
– maîtriser la capture et le stockage du CO2.

L'IFP Energies nouvelles est étroitement lié au tissu industriel et de recherche local. C'est l'une des structures à l'initiative du pôle de compétitivité Axelera.

Autre structure aux compétences croisées public/privé : le Laboratoire polymères et matériaux avancés (LPMA)

Axelera : fédérer les actions de recherche vers une chimie verte

Ce pôle de compétitivité Chimie Environnement a été labellisé en 2005. Fondé par des partenaires publics et privés (Arkema, CNRS, GDF SUEZ, IFPEN, Rhodia), au sein de l'association Axelera, il agrège recherche, conception et production et formation sur la chimie de pointe. « Ce pôle ambitionne un repositionnement stratégique vers une chimie beaucoup plus "verte" en prenant notamment pour pistes de travail les biocarburants, l'intensification des procédés et l'amélioration énergétique »[63].

Aux côtés des membres fondateurs, Axelera rassemble aujourd'hui près de 200 entreprises, le centre de formation Interfora Ifaip, le Grand Lyon, le Département du Rhône et la Région Rhône Alpes dans cette transformation de la filière chimique.

Axelera soutient deux types de projets :

– des projets d'implantation et d'équipement industriels,
– des programmes de Recherche et Développement (montés ou labellisés par le pôle).

Ces derniers se répartissent en cinq thématiques stratégiques :

– la chimie-environnement au service des marchés d'applications,
– la préservation des espaces naturels,
– le recyclage et la recyclabilité des matériaux,
– la chimie issue du végétal,
– l'usine du futur[64].

Axelera peut être considéré comme un outil de dialogue entre différents acteurs du territoire et une réponse aux nombreuses restructurations dont fait l'objet la chimie de base. « L'étiolement de la chimie de base à travers des restructurations successives semble une tendance lourde. Le maintien des grands équipements (raffinerie, vapocraqueur) n'est pas garanti à long terme et le redéploiement vers une chimie de spécialités est en marche »[65].

Les enjeux de mutualisation des moyens, de transversalité et la réorientation de la chimie au service de l'environnement est la stratégie portée par ce pôle de compétitivité. Malgré l'ambition et l'espoir soulevés par la création d'Axelera, rien n'assure que le scénario « recherche et innovation » sera celui privilégié pour le développement de la Vallée de la chimie, sur la durée.

Ce pôle de compétitivité bénéficie de moyens humains et financiers conséquents, mais pas toujours à la hauteur des défis environnementaux et technologiques que suppose une réelle transition de l'industrie chimique vers une « chimie verte » [66].

Le Conseil économique et social régional pointe quant à lui, un certain nombre de limites : « La faible implication des PME au regard des grands groupes, une démarche opportuniste de certaines entreprises pour financer des projets de R&D, une orientation exclusive des moyens sur la R&D, des difficultés parfois à transformer localement les innovations en capacité de production, un ancrage social et sociétal insuffisants »[67].

Cette réflexion sur le développement de la Vallée de la chimie et ces objectifs de mise en réseau des acteurs du territoire sont également portés par d'autres structures aux répertoires d'actions multiples.

61. Entretien avec Pierre-Henri Bigeard, directeur de l'IFP Energies nouvelles, avril 2011, Solaize.
62. Interview de Pierre-Henri Bigeard, directeur de l'IFP Energies nouvelles, Lyon http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/ph_bigeard_01.pdf
63. SCOT de l'agglomération lyonnaise, « Quels avenirs pour la Vallée de la chimie ? », synthèse des réflexions du groupe de travail, 2006.
64. Voir le site d'Axelera : www.axelera.org
65. SCOT de l'agglomération lyonnaise, Opus cit.
66. Voir paragraphe sur la chimie verte, partie 2.1.3.
67. « Compétitivité, réglementations et acceptabilités sociale : quel avenir pour la chimie en Rhône-Alpes ? », rapport 2006-11, Conseil économique et social régional, 16 mai 2006.

2.1.2
UNE VALLÉE EN RÉSEAU

E. INTERFORA-IFAIP, UN CENTRE DE FORMATION MUTUALISÉ

Volonté d'un groupement d'industriels de la chimie pour répondre à un manque de main d'œuvre qualifiée, le centre de formation Lyon Sud est créé en 1948. Aujourd'hui Lyon Sud, devenu Interfora-IFAIP, possède des liens étroits avec le monde industriel dans les domaines de la chimie, la bio-industrie, le traitement de l'eau, les cosmétiques…

Le pôle Interfora est un plateau technique partagé par différents domaines d'activité :

– 2 Centres de formation d'apprentis accueillant des apprentis du CAP à l'ingénieur

– une plateforme de conseil et de formation continue

Située à Saint-Fons au cœur de la Vallée de la chimie, à proximité immédiate de sites industriels d'envergure, Interfora-IFAIP est partenaire du pôle de compétitivité Axelera. Cette structure de formation contribue à la création d'un réseau de main-d'œuvre qualifié à même de travailler dans les différents sites de la Vallée de la chimie et contribue ainsi à créer une culture professionnelle commune [68].

68. Voir le site Internet d'Interfora

F. AUTRES INSTANCES DE DIALOGUE ET DE MISE EN RÉSEAU

L'Agenda 21 Vallée de la chimie, un cadre stratégique et concerté

Dans un esprit de collaboration, de transversalité et de coordination, l'Agenda 21 Vallée de la chimie, intégré à l'Agenda 21 du Grand Lyon, existe depuis 2007. Créé pour intégrer davantage les collectivités aux évolutions du territoire, cet Agenda 21 vise à mettre en réseau les différents acteurs de la vallée. Il propose un cadre de réflexion interprofessionnel, dans l'esprit du développement durable, sur la problématique principale de la cohabitation villes/entreprises. L'Agenda 21 est l'une des structures qui va le plus loin dans la mobilisation des habitants sur ces questions, à une échelle intercommunale. Acteurs essentiels de la Vallée de la chimie, les habitants sont en effet souvent les parents pauvres de la réflexion prospective sur le territoire.

Le projet directeur Vallée de la chimie

Le projet directeur « Vallée de la chimie » est le cadre de réflexion prospectif (horizon 2030), porté par le Grand Lyon et co-piloté par les directions de l'économie et du développement urbain. Il doit conduire à l'élaboration du projet de développement et d'aménagement de la Vallée de la chimie sous une forme collaborative :

– élaboration de la vision stratégique et des plans d'actions associés

– mobilisation des acteurs de la filière et du territoire (industriels, élus, administrations)

– structuration et pilotage des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Cette mission a une portée globale, sur le long terme, et couvre les thématiques suivantes : mutations économiques, développement urbain, stratégie foncière, risques technologiques, intermodalité fret, mobilité, image…

L'Union des industriels de la Chimie

L'Union des Industriels de la Chimie Rhône-Alpes (UIC)[69] est un syndicat professionnel érigé en 1885. Hébergé à la Maison de la Chimie Rhône-Alpes, cette organisation a pour ambition d'être un acteur régional de tout premier plan au soutien de la compétitivité de l'industrie chimique. Elle assure donc une interface importante avec l'Etat, les collectivités, le monde économique et politique pour assurer la promotion permanente des industriels. Dotée de nombreux experts exerçant au sein d'un réseau important, elle répond aux préoccupations des industriels dans de nombreux domaines tels que la réglementation sociale et technique, l'emploi, la formation, l'innovation, …

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon

Etablissement public, industriel et commercial, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon joue un rôle dans l'accompagnement et les services aux entreprises. Elle est notamment impliquée dans la définition de la nouvelle plateforme Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise (GLEE). C'est dans ce cadre qu'elle s'intéresse à la Vallée de la chimie et à l'élaboration du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération lyonnaise. Sa participation au SCOT passe notamment par la production de travaux prospectifs à l'image de l'étude « Molécules Vallée, 5 propositions de la CCI de Lyon au SCOT de l'agglomération lyonnaise ».

L'ADDVC, une association d'acteurs pour mutualiser les déplacements

La création et la connexion de réseaux d'infrastructures supposent un partenariat en amont entre les entreprises. C'est le rôle d'une structure comme l'Association pour le développement durable de la Vallée de la chimie (ADDVC) qui a été créée

pour dynamiser un réseau d'acteurs, autour de la thématique de l'accessibilité et de la mobilité. Une telle initiative permet à des industriels, des collectivités territoriales et des associations, de se connaître et de mieux identifier les besoins et les attentes de chacun pour pouvoir mutualiser un certain nombre d'actions. Cette coopération s'est notamment traduite par la mise en place un Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) pour encourager le covoiturage dans la vallée.

Les démarches de dialogue entre habitants et industriels

On peut citer les démarches initiées par les entreprises pour créer du lien avec les riverains. Avec Terrains d'Entente®, démarche de communication de proximité lancée il y a déjà une dizaine d'année, le groupe Arkema privilégie les relations notamment avec les élus, les riverains, les associations locales et le monde de l'éducation en ouvrant régulièrement les portes de ses sites industriels et en développant des contacts grâce à des partenariats locaux, des expositions, des réunions publiques…,). Arkema Pierre-Bénite a par exemple passé depuis 2010 une convention de partenariat avec le club d'athlétisme de Pierre-Bénite pour faciliter les rencontres et encourager les athlètes du club. « Notre objectif consiste à développer avec les riverains des rapports fondés sur la connaissance réciproque et la confiance pour être mieux connus, mieux compris, mieux perçus »[70]. Des associations environnementales accompagnent également Arkema en menant des études sur la biodiversité au sein des sites. Elles révèlent la présence d'une faune et d'une flore variées (par exemple : castors, libellules rares, roselières…) et conduisent à des préconisations d'aménagement des espaces en faveur de la biodiversité.

Ces actions de médiation sont d'autant plus nécessaires que le découplage entre villes et usines s'intensifie. « Si la Vallée de la chimie n'est plus synonyme d'emplois potentiels, les riverains risquent de remettre en cause son voisinage », rappelle Serge Perrin, adjoint délégué au développement durable et à l'environnement pour la ville de Saint-Fons[71]. En effet, les habitants n'habitent souvent pas par choix dans cette proximité avec les usines. Comme le rappelle un habitant du quartier des Clochettes à Saint-Fons « les gens, s'ils habitent ici, c'est qu'ils n'ont pas les ailes pour aller plus loin. Personne ne nous oblige à habiter là, simplement nous n'avons pas de quoi payer un appartement ailleurs. »[72]

Les collectivités ont, elles aussi, un rôle moteur dans la mise en place de plateformes de dialogue entre entreprises et habitants. En 2007, la mairie de Feyzin, la direction de la raffinerie Total de Feyzin et l'Institut pour une culture de la sécurité industrielle (ICSI) ont décidé de lancer « une recherche appliquée portant sur la structuration d'un dispositif public de concertation sur les risques et nuisances industriels afférents à la raffinerie. »[73]

L'ambition de ce dispositif intitulé « Conférence riveraine » consiste :

– pour la raffinerie, à créer des relations plus harmonieuses avec la ville et ses habitants,

– pour la commune, à améliorer la qualité de vie des habitants et en particulier de ceux vivant à proximité de la raffinerie,

– et enfin pour l'ISCI, à valoriser le rôle de la concertation dans la promotion d'une culture de la sécurité industrielle.

Dans la même perspective de dialogue, mais dans une logique plus événementielle, la commune de Pierre-Bénite a organisé, le 21 avril 2011 dernier, le premier forum « sécurité industrielle et villes durables ». Cet évènement traduit une volonté locale de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs du risque et de l'industrie chimique. Ce forum donnera probablement lieu à d'autres éditions.

69. Voir le site de l'UIC : http://www.chimie-rhonealpes.org
70. Site Internet de Terrain d'Entente®.
71. Coraline Bertrand, « Un territoire en mutation, reportage sur la Vallée de la chimie », site Internet, Université de Lyon, 2011.
72. Entretien avec un habitant du quartier des Clochettes à saint Fons, 15 octobre 2011.
73. Pierre Lenel, Odile Piriou, « La conférence riveraine de Feyzin, un modèle pratique de démocratie participative », Les cahiers de la sécurité industrielle, ICSI, n° 2010-8, 2010.

2.1.3
DES MUTATIONS STRUCTURANTES MAIS PARFOIS INVISIBLES

Comprendre le panorama de l'activité industrielle suppose également de revenir sur certaines mutations, pas toujours immédiatement lisibles dans le paysage de la Vallée de la chimie, mais qui participent pourtant de manière forte à son évolution. Trois enjeux peuvent être soulignés : la structuration de Gerland comme technopole moteur de la Vallée de la chimie, la montée en puissance de la « chimie verte » et le découplage croissant entre le fait d'habiter et de travailler dans les communes du territoire.

A. GERLAND, VERS UNE RECONVERSION EN TECHNOPÔLE

Les années 1980 à 2000 voient l'émergence d'un intérêt de la ville de Lyon et du Grand Lyon pour la transformation du quartier de Gerland, partie la plus septentrionale de la Vallée de la chimie. Ce quartier a accueilli, aux XIXe et XXe siècles, à l'image de la ville de Saint-Fons, des activités exclues du centre-ville (abattoirs, dépôts d'hydrocarbures industries métallurgiques, ferroviaires et chimiques). Dans les années 1970, les friches industrielles se sont multipliées et la reconversion du quartier revient à l'ordre du jour. Dans les années 1980, c'est un projet urbain centré autour du concept de technopole[74] qui est proposé.

« À la suite de la décision d'implanter l'ENS (Ecole nationale supérieure) à Gerland, on redécouvre alors la proximité des voies de communication (rail, voies d'eau, autoroute), celles des zones centrales (presqu'île, Part-Dieu), la présence de nombreuses entreprises liées aux biotechnologies (IFFA, Mérieux, laboratoire de pathologie), le pôle d'activité sportive autour du Stade de Gerland » [75].

Un important travail sur l'image de Gerland est mené et les investissements massifs des collectivités pour un projet de reconversion vont permettre de faire profondément évoluer le quartier. Son rôle moteur comme fer de lance technologique de la Vallée de la chimie a été valorisé.

« Le quartier de Gerland,
qui héberge :
– 150 entreprises,
– 26 laboratoires de recherche publique,
– 1000 chercheurs et enseignants-chercheurs,
– 3000 étudiants,
est en voie d'achever une mutation industrielle et sociale (…) amorcée dès le début des années 1980. »[76]

Il est facile d'observer une continuité entre les industries chimiques du sud de la Vallée de la chimie et celles de Gerland, au nord, qu'il s'agisse de leurs besoins en matières premières, en transport, en recherche et en formation. Cependant, sa reconversion récente en technopole spécialisé dans les biotechnologies fortement portée par La commune de Lyon et le Grand Lyon, crée un découplage à l'échelle de la Vallée de la chimie, entre une partie nord récemment reconvertie sur des activités chimiques et de recherche de pointe, et une partie sud en cours de reconversion vers des procédés et des débouchés plus spécialisés mais où les collectivités locales ne sont moins présentes en termes de développement économique. Le développement du pôle de compétitivité Axelera et la montée en puissance des enjeux de développement autour de la « chimie verte » pourraient être un moyen de fédérer davantage ces deux entités.

74. Les technopôles peuvent se définir comme des instruments de développement économique basés sur la valorisation du potentiel universitaire et de recherche, et entraînant une industrialisation nouvelle par des entreprises de haute technologie.
75. Cauhopé, M., Duchêne, F. et Jaillet, M-C, « Impact d'une catastrophe sur l'avenir d'un site industriel urbain. Les cas de Lyon et Toulouse ». Cahiers de la Sécurité Industrielle, n° 2010-06 ICSI, 2010.
76. Ibid.

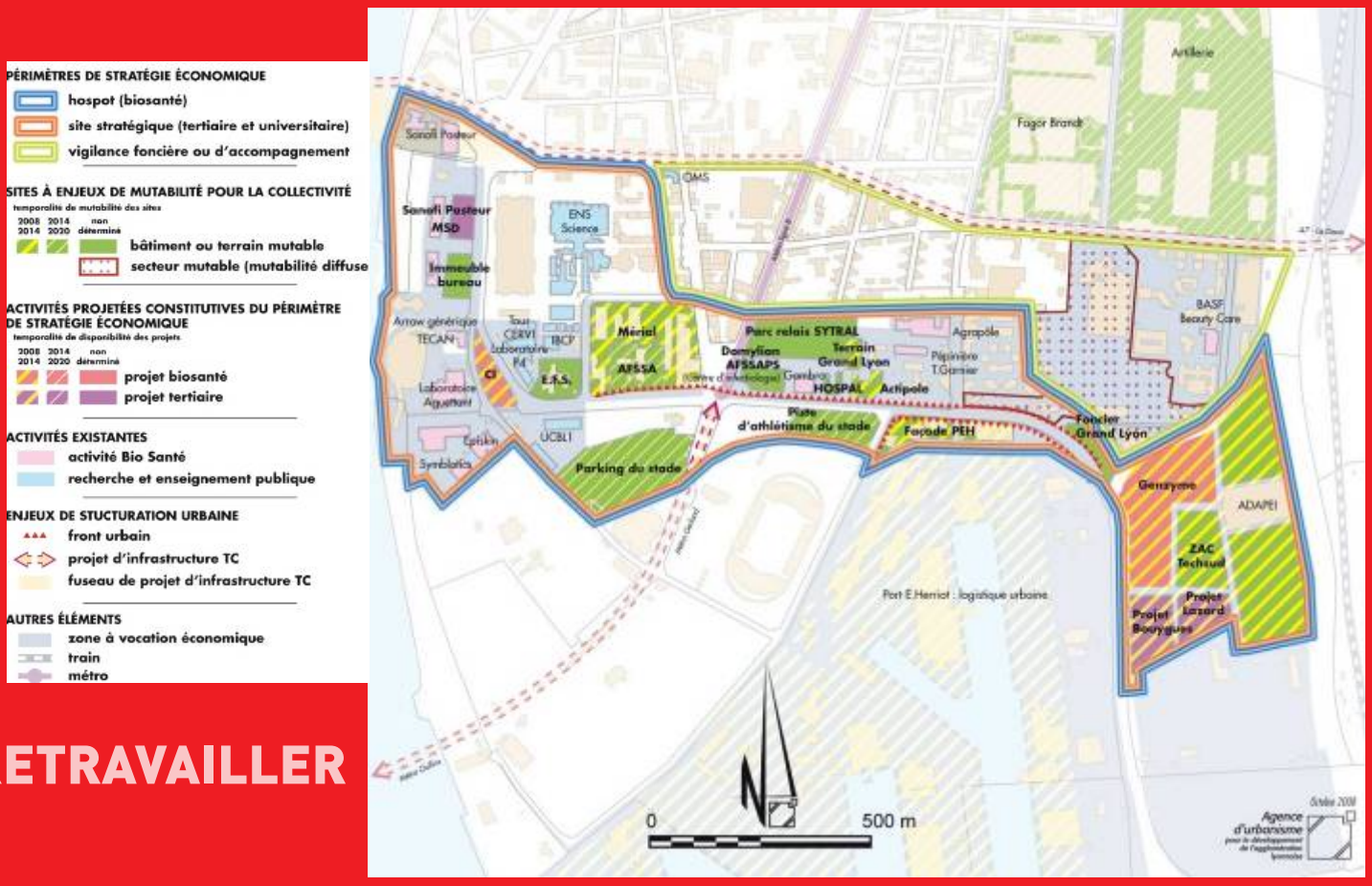

À RETRAVAILLER

GERLAND : EXISTANT ET PERSPECTIVES DE MUTATION,
Agence-urbanisme 2008 (Voir Annexe A64)

B. CONCILIER INDUSTRIE CHIMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

L'engagement de progrès, premier pas vers une chimie verte.

Compte tenu des chiffres alarmants de dégradation de l'environnement et de l'image de « pollueur » dont souffre la chimie française, un engagement de progrès, sur la base du volontariat des entreprises, est lancé en 1990. Il fixe un code de bonne conduite de l'industrie chimique dans le domaine de l'environnement. C'est la déclinaison hexagonale du programme « Responsible Care » initié par le Canada en 1985. « Les chimistes Rhônalpins ont été les premiers à souscrire, dès 1992, aux principes directeurs visant à améliorer leurs performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, et à informer les parties prenantes des progrès accomplis »[77]. L'intégration de ces objectifs dans les stratégies des entreprises s'est appuyée sur la mise en place de systèmes de management environnemental et sur l'obtention de la certification ISO 14001. Les différents établissements l'ont obtenue dès 2009.

A la même époque, les entreprises commencent à engager leur image dans des opérations médiatiques de préservation de l'environnement. Rhône-Poulenc, par exemple, participe régulièrement au financement de la « Fondation Nicolas Hulot, pour la nature et l'Homme ».

La chimie verte, changement de paradigme ?

Dans le contexte de montée en puissance des questions environnementales et énergétiques, et de leur poids nouveau dans les enjeux de société, la chimie est, comme beaucoup d'autres secteurs industriels, sommée de se convertir vers une approche durable de son activité.

Cette mise en avant de la dimension environnementale permet de revaloriser l'industrie chimique auprès du public suite à un certain nombre d'accidents : catastrophe industrielle de Seveso, en Italie (1976), explosion de l'usine AZF à Toulouse (2001), scandales relatifs à certains médicaments ou insecticides…. Elle résulte aussi d'une prise de conscience des pollutions causées par le développement intense de la chimie, dans la deuxième moitié du XXe siècle. « L'industrie chimique a libéré des substances de manière non-contrôlée dans les airs, les eaux ou les sols. En effet, la dilution était alors considérée comme la meilleure solution aux problèmes de pollution ! »[78]

.../...

77. Jacques Donze, « Les bassins du risque industriel : l'exemple de la vallée du Rhône », Géoconfluences, 2011.

78. Hagop Demirdjian, « La chimie verte », article extrait du dossier pluridisciplinaire sur l'éducation au développement durable, 2005. Consultable sur le site Internet Culture, sciences, chimie de l'ENS.

B. CONCILIER INDUSTRIE CHIMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

... De plus le pétrole se raréfie sur l'ensemble de la planète et, à mesure, devient une matière première de plus en plus coûteuse pour l'industrie. Il y a donc une nécessité vitale, pour la chimie de base, à trouver les moyens d'économiser cette matière première et donc à trouver, à terme des matières de substitution. La « chimie verte » est par la suite conceptualisée comme une méthodologie à même de concilier industrie chimique et protection de l'environnement. Les chimistes américains Paul Anastas et John Warner ont contribué à faire naître et à populariser ce concept en le déclinant à travers 12 principes.

LES 12 PRINCIPES DE LA CHIMIE VERTE

1. PRÉVENTION
2. ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
3. SYNTHÈSES CHIMIQUES MOINS NOCIVES
4. CONCEPTION DE PRODUITS CHIMIQUES PLUS SÉCURITAIRES
5. SOLVANTS ET AUXILIAIRES PLUS SÉCURITAIRES
6. AMÉLIORATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE
7. UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES RENOUVELABLES
8. RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PRODUITS DÉRIVÉS
9. CATALYSE
10. CONCEPTION DE SUBSTANCES NON-PERSISTANTES
11. ANALYSE EN TEMPS RÉEL DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION
12. CHIMIE ESSENTIELLEMENT SÉCURITAIRE AFIN DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS

La chimie verte propose ainsi une approche radicalement nouvelle des problèmes posés par l'industrie chimique. Jusqu'à présent, encadrés par la législation, les industriels cherchaient à minimiser l'exposition aux dangers en contrôlant les substances toxiques à tous les stades des procédés : manutention, utilisation, traitement et élimination. La chimie verte propose, quant à elle, de traiter les problèmes à la source en développant des processus sans danger. Cette transformation profonde des procédés de production a cependant un coût, et « le principal défi de la chimie verte est sans doute maintenant de développer des procédés qui présentent également un avantage économique sur les procédés traditionnels pour être adoptés par l'industrie » [79].

Pour la Vallée de la chimie, c'est le pôle de compétitivité Axelera qui porte cet objectif de transition vers une « chimie verte », qu'il définit comme « l'ensemble des principes et techniques pour réduire ou éliminer l'usage ou la formation de substances dangereuses et/ou toxiques dans la conception, la production et l'utilisation de produits chimiques »[80].

La chimie verte met en avant la chimie du végétal pour développer de nouvelles molécules, afin de limiter l'utilisation de substances dangereuses (bio-carburants par exemple).

Malgré des principes et objectifs définis, la chimie verte reste un concept ambivalent et difficilement saisissable. Elle ne signifie pas la fin d'une production chimique polluante et ne peut pas être considérée comme synonyme de « chimie propre ». La chimie de base, polluante, continue à être nécessaire et mobilisée au cœur de certains projets développés par le pôle de compétitivité.

Cette orientation vers la chimie verte se double sur la Vallée de la chimie d'une montée en puissance des activités de retraitement et de recyclage des matériaux. La question du recyclage, de la revalorisation des matériaux en bout de chaîne et les concepts d'économie circulaire ou d'écologie industrielle sont en effet au cœur des dispositifs développés par Axelera.

Développement des cleantechs

Le glissement vers le concept de Cleantech (technologies propres) s'opère peu à peu, dans la mesure où Axelera s'intéresse de plus en plus aux entreprises de gestion et retraitement des déchets qui s'installent sur le territoire. Les Cleantech sont des pôles associant performances économiques et environnementales. Leur développement concerne de nombreux secteurs qui tendent vers des objectifs proches du développement durable. Les Cleantech ne sont pas caractéristiques de l'industrie chimique, ils concernent toutes les filières industrielles. Ils représentent un vaste secteur de technologies destinées à consommer nos ressources naturelles plus efficacement, en évitant les gaspillages et en recyclant les déchets.

Dans une perspective de développement durable, les activités de retraitement des déchets ont le vent en poupe. « Pour 2007-2008, on recense plusieurs extensions de sites ou créations de nouvelles implantations dans ce domaine. »[81] On peut citer le projet Re-source sur le site de Rhodia Belle-Etoile, piloté par Axelera [82].

Les mutations de l'industrie chimique sont aussi bien quantitatives que qualitatives. Quantitatives, puisque en termes d'emplois l'emprise de l'industrie chimique tend à diminuer ces dernières décennies (délocalisation, concentration,...). Qualitatives, puisque l'industrie chimique elle-même est en mutation et qu'elle ouvre la voie à de nouvelles activités et de nouvelles générations de produits.

Les besoins humains évoluent également. Les usines emploient de plus en plus de chercheurs et d'ingénieurs au détriment des emplois peu ou non qualifiés, en constante diminution.

79. Ibid
80. « Axelera pôle Chimie Environnement lyonnais, benchmark international », Note de l'Opale, octobre 2006.
81. Anne-Cécile Lieutaud, Opus cit.
82. Re-source est un projet industriel labellisé par Axelera et dédié au recyclage et à la valorisation des produits en fin de vie (appareils électroménagers, ordinateurs, télévisions...).

C. DÉCOUPLAGE ENTRE HABITAT ET TRAVAIL

L'une des évolutions majeures des industries de la Vallée de la chimie est leur relation au territoire.

Jusqu'aux années 1970-1980, les salariés de l'industrie chimique habitent généralement la commune où est implantée l'usine ou sont riverains de cette dernière. La relation avec l'entreprise est donc plus sereine, pour deux raisons principales. Les industries permettent le plein emploi sur le territoire, elles offrent des services (loisirs, droits sociaux, transports, salaires…) et elles paraissent moins dangereuses pour des personnes qui y travaillent quotidiennement depuis des générations, que pour des personnes étrangères à la chimie.

Le développement des infrastructures de transport permet ensuite aux salariés de la chimie de vivre plus loin de leur lieu de travail. Les mutations économiques de l'industrie chimique ont aussi conduit à une réduction globale des effectifs. La population qui réside aujourd'hui dans la Vallée de la chimie est de moins en moins nombreuse à travailler dans l'industrie chimique. Si autrefois les nuisances étaient compensées par les avantages économiques des entreprises, cette influence est moins flagrante aujourd'hui et ne suffit plus à faire accepter la présence des usines.

Par ailleurs, les évolutions en cours vers une chimie verte de pointe n'est pas sans générer des inquiétudes. Une ville comme Saint-Fons craint de ne plus trouver sa place dans le tissu économique régional. « Le chômage de masse est déjà une réalité sur notre commune. Or, les industriels vont avoir besoin de main-d'œuvre (très) qualifiée pour produire dans le respect de l'environnement. Les banlieues limitrophes, ouvrières, risquent d'en pâtir. Il va falloir rendre notre territoire attractif pour d'autres entreprises, autour du recyclage notamment »[83].

C'est pourquoi des actions comme celles de Rhodia (Rhodiaway) ou d'Arkema (Terrains d'entente®) sont mises en place pour tenter de renouer des liens de confiance avec les riverains. Améliorer l'image de la chimie et permettre une meilleure cohabitation sur le territoire représentent un nouveau type de « contrepartie » aux nuisances. Ces démarches restent cependant limitées par rapport aux défis des enjeux du dialogue entre sites industriels et riverains, notamment à l'heure de la négociation des Plans de préventions des risques technologiques.

83. Citation de Serge Perrin, in Coraline Bertrand, « Un territoire en mutation, reportage sur la Vallée de la chimie », Opus cit.

2.2 QUELLE COHABITATION ENTRE VILLES ET INDUSTRIES ?

La maîtrise des risques et les différentes législations afférentes sont un élément structurant de la relation entre ville et industrie et constituent l'un des enjeux déterminants, à terme, de la stratégie de développement de ce territoire.

Les enjeux de sécurité, face à une industrie potentiellement dangereuse, ont conduit les entreprises, l'Etat et les collectivités à s'organiser pour y faire face.

Les lois récentes et leur traduction urbaine nécessitent un éclairage particulier.

2.2.1
RETOUR SUR L'ÉMERGENCE DE LA NOTION DE RISQUE INDUSTRIEL MAJEUR.

A. RISQUE INDUSTRIEL MAJEUR : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION.

Risque industriel opposé à risque naturel ?

La notion de risque technologique ou risque industriel majeur est une construction sociale et politique qui se structure progressivement, en réponse notamment aux catastrophes environnementales causées par l'activité industrielle. On peut citer l'explosion de la raffinerie de Feyzin en 1966, l'émanation de toxines de l'usine Seveso, en 1976, la catastrophe de Bhopal en Inde, en 1984, l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en 1986, ou l'accident du port Edouard-Herriot, en 1987 (2 morts et 15 blessés). Ces accidents d'envergure touchent à chaque fois plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le risque majeur apparait donc comme un risque caractérisé par une faible fréquence mais une énorme gravité.

« On distingue les risques naturels (risques volcaniques, sismiques, de glissement de terrain, d'avalanche, d'inondation, d'incendie, de tempête, etc.), des risques d'origine humaine ou risques de société (risques technologiques, risques urbains, risques de guerre, risques professionnels, etc.), et, dans la même logique, les catastrophes naturelles des catastrophes d'origine anthropique. »[84] Cependant, les conséquences de l'activité humaine (désertification, déforestation par exemple) sont à l'origine de nombreuses catastrophes naturelles. La Vallée de la chimie est concernée par les risques naturels et notamment les inondations, mais il ne s'agit ici que de se concentrer sur la question des risques industriels.

Le risque industriel majeur peut donc être défini comme un risque technologique lié à l'exercice d'une activité industrielle (chimique ou pétrochimique) et pouvant générer des accidents aux conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel, qui dépassent les limites des sites industriels concernés.

Distinction entre risque et danger

Danger et risque, sont deux notions distinctes mais complémentaires. Le danger est ce qui menace ou compromet la sûreté, l'existence de quelqu'un et la situation qui en résulte. Le risque fait référence quant à lui à un danger éventuel plus ou moins prévisible. « Le risque naît de l'existence de danger. Alors que le danger est une menace réelle, le risque exprime une probabilité d'occurrence » [85].

Le terme de risque n'a de sens que par rapport aux représentations de ceux qui peuvent y être confrontés. « Il est donc possible de considérer qu'il n'existe pas de risque en soit mais seulement relativement à un individu, un groupe (social, professionnel), une communauté, une société, qui l'appréhendent par des représentations mentales et le traitent par des pratiques spécifiques. »[86] Le risque est donc une représentation du danger et possède « une dimension éminemment relationnelle. »[87] La question de la cohabitation entre industrie et habitat est donc particulièrement intense.

L'évolution du rapport au danger que représentent les industries, et sa formalisation en tant que risque industriel majeur, trouve une traduction sur le plan législatif et réglementaire.

B. RAPPEL DE L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION SUR LES RISQUES.

Les développements précédents[88] ont permis de montrer comment évolue la cohabitation entre ville et industrie depuis la fin du XIXe siècle. Les usines exclues de la ville de Lyon recréent une urbanité au hameau de Saint-Fons puis à Pierre-Bénite. Des habitations se construisent à proximité des usines, permettant de loger les ouvriers.

Les lois de 1919 et 1924 offrent une première régulation de l'urbanisation en regroupant les usines les plus polluantes dans des secteurs déterminés. Cependant, cette mise à distance va être progressivement remise en cause par l'extension des zones urbaines avec l'accroissement des sites industriels et l'augmentation de la main d'œuvre. Villes et industries se retrouvent à nouveau dans une grande proximité. Jusque dans les années 1970, dans une situation de plein emploi, cette proximité est tolérée. Même si elle n'est

pas dénoncée, la pollution des activités est cependant critiquée par les communes et les riverains. La loi de 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, permet le développement de mesures préventives avec notamment la mise en place d'études de danger pour les entreprises. Cette logique est renforcée par la traduction, dans la loi française, de la directive Seveso 1, en 1987, qui introduit de nouvelles obligations parmi lesquelles l'information du public et prépara Seveso 2 caractérisée par la mise en place de mesures de maîtrise de l'urbanisation.

La catastrophe d'AZF à Toulouse, en 2001, repose de manière cruciale la question de la pérennisation de certaines industries en ville. « La conjoncture économique mondiale et les risques de chômage en cas de délocalisation font pencher le législateur vers leur maintien sur le territoire national, pourvu que tous les acteurs fassent des efforts : industriels, collectivités territoriales, Etat »[89]. Cette orientation politique trouve sa traduction dans la loi Bachelot de 2003. Cette loi renforce les quatre piliers de la prévention des risques :

– la réduction du risque à la source par l'industriel,
– l'information préventive du public,
– l'organisation des secours,
– la maîtrise de l'urbanisation, en jouant non seulement sur l'urbanisation à venir mais aussi sur l'existant à travers la mise en place de Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

84. Cédric Polère, Sandra Decelle-Lamotte, Abdel Mokhtari, « Les représentations sociales des risques : des rationalités multiples », fiche de synthèse consultable sur le site de Millénaire 3, 2004.
85. Ibid.
86. Thiery Coanus, François Duchêne, Emmanuel Martinais, « L'industrie chimique et ses riverains, une relation ambivalente », Responsabilité et environnement n° 48, octobre 2007.
87. Ibid.
88. Voir paragraphe « d. Un urbanisme renégocié », Partie « 1.2.3 De 1980 à aujourd'hui : le temps des reconversions ».
89. Regards sur le risque, lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône Alpes, n ° 6, mai 2008.

2.2.2
LA LOI BACHELOT : UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DU RAPPORT AU RISQUE

A. ENJEUX DE LA MISE EN PLACE DES PPRT

Risque industriel opposé à risque naturel ?

Un PPRT permet de mener une réflexion à une large échelle large en ne se concentrant pas uniquement sur les installations à risques, mais sur les périmètres définis en fonction des différents types d'aléas et niveaux de dangerosité.

Les PPRT sont des documents rendus obligatoires pour les installations de type Seveso.

Le zonage est la partie la plus importante du PPRT. En effet, le PPRT a valeur de prescription sur l'urbanisation déjà existante, et peut donc soumettre à des contraintes fortes des bâtiments qui jusqu'alors étaient épargnés, ou même modifier considérablement les prescriptions imposées à des projets en cours de réalisation.

B. ELABORATION D'UN PPRT

L'élaboration d'un PPRT fait l'objet d'une méthodologie et d'un phasage spécifique, dont le schéma administratif prévisionnel a été méthodiquement élaboré.

Le PPRT permet de délimiter le périmètre d'exposition aux risques et les zones dans lesquelles des mesures de réduction du risque sont applicables. Dès lors, des mesures doivent être prises concernant :

– la maîtrise de l'urbanisation future en interdisant les constructions nouvelles dans les zones les plus proches, et en les limitant dans les zones périphériques.
– le bâti existant avec l'obligation de poser un vitrage ne se fragmentant pas sous l'effet d'explosion et l'aménagement de locaux de confinement.
– les usages des voies publiques : déviation, contournement des zones à risques.
– l'éloignement des personnes exposées : délaissement, expropriation.

C'est le maire qui est juridiquement responsable de la mise en place du PPRT. La collectivité dispose d'un délai de trois mois à compter de l'approbation du PPRT pour l'annexer au Plan Local d'Urbanisme. .../...

SCHÉMA DE MISE EN ŒUVRE D'UN PPRT.
Source : site Internet Clic Rhône-Alpes

2.2.2
LA LOI BACHELOT : UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DU RAPPORT AU RISQUE

C. FOCUS SUR LES ACTEURS EN PRÉSENCE

Les enjeux relatifs aux risques et leur traduction actuelle à travers les PPRT mettent en relation plusieurs type d'acteurs : industriels, Etat, collectivités, habitants, Clics (comités locaux d'information et de concertation)…

Les industriels

Les industriels jouent un rôle important dans la maîtrise des risques.

Leur engagement passe par la réduction des risques à la source à travers :

– l'étude de danger

– la politique de prévention des accidents majeurs et le système de gestion de sécurité (SGS)

L'étude de danger

L'étude de danger, est l'une des premières étapes de l'élaboration d'un PPRT. Réalisé par l'exploitant et analysée par les services de l'Etat, elle a pour objectif « d'identifier et d'analyser les risques liés aux installations, aux procédés de fabrication et aux produits utilisés, les dérives possibles pouvant mettre le système (procédé de fabrication, stockage, transfert de produits…) hors de son domaine de fonctionnement normal et de proposer si nécessaire, les mesures techniques ou d'organisation, préventives ou curatives, visant à réduire les risques » [90].

Elle met à jour des scénarii possibles d'accidents et leurs impacts sur l'homme et l'environnement, pour évaluer le périmètre à l'intérieur duquel doit être organisée l'information des populations.

Elle doit enfin comporter une description des moyens de secours publics ou privés disponibles en cas d'accident.

La mise en place des études de danger a fortement été transformée par la loi Bachelot de 2003. « La réglementation sur les études de dangers a évolué et impose notamment à l'exploitant d'évaluer la probabilité d'apparition de chaque phénomène dangereux envisagé : on est passé d'une approche déterministe, qui ne tenait compte que des distances d'effets des phénomènes dangereux, à une approche plus probabiliste qui introduit la notion de probabilité d'apparition d'un phénomène dangereux. »[91] Cette évolution a un impact fort sur la détermination des périmètres de risque et donc la maîtrise de l'urbanisation existante et à venir.

Politique de prévention des accidents majeurs

La politique de prévention des accidents majeurs applicable à toutes les installations Seveso (seuil bas et haut), est « un engagement de l'exploitant à prendre des dispositions visant à minimiser les risques d'accidents majeurs, mais aussi à en limiter les conséquences » [92].

Les établissements Seveso seuil haut ont en outre l'obligation de mettre en place un système de gestion de la sécurité (SGS).

Présenté dans l'étude de dangers, le SGS définit l'organisation, les fonctions des personnels, les procédures et les ressources qui permettent de déterminer et de mettre en œuvre la politique de prévention des accidents majeurs.

Autres actions en faveur de la sécurité

Les industriels ont également un rôle important concernant la mise en place des secours en cas d'accident, à l'intérieur de l'établissement (Plan d'opération interne – POI) et à l'extérieur, auprès des populations en collaboration avec les services de l'Etat et de secours publics. Ils sont également impliqués dans l'information des populations exposées aux risques[93].

Les exploitants définissent l'organisation, les moyens d'intervention et de protection du personnel. Des formations auprès de ces derniers sont régulièrement organisées afin qu'ils partagent une « culture du risque », c'est-à-dire les attitudes et reflexes nécessaire au maintien de la sécurité.

Les établissements, bien que ce ne soit pas une obligation formelle, mettent en place des mesures d'information du public « à chaud » en cas d'accident sur leur site. Cette information participe à la construction de cette « culture du risque » en renforçant le dialogue avec les citoyens.

L'Etat

L'Etat a un rôle primordial en matière de prévention des risques majeurs. Il pilote l'élaboration des PPRT, qu'il s'agisse du préfet ou de la DREAL[94].

Le préfet pilote par ailleurs l'organisation des secours en cas d'accident.

Comme des secteurs pourront être soumis à expropriation ou à délaissement, l'Etat joue un rôle important dans la détermination des montants de financements à prévoir et à répartir entre industriels, collectivité et État, pour les dédommagements.

90. Risques industriels majeurs, campagne d'information Rhône-Alpes. Dossier « campagne d'information du public 2008 ».
91. Ibid.
92. Ibid.
93. Pour découvrir en détail les risques et leurs effets pour chaque établissement de la Vallée de la chimie ainsi que leurs moyens de secours, les mesures de réduction du risque à la source et les actions de communication volontaires mises en place par chacun d'entre eux, voir : Risques industriels majeurs, campagne d'information Rhône-Alpes « guide d'information et de prévention, 2008 ».
94. Voir le détail de leur implication paragraphe 2.2.2. « b. Elaboration d'un PPRT ».

Les collectivités

Dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des risques industriels majeurs, les élus disposent de différents moyens d'actions :

– Les conseils municipaux sont consultés lors de toute procédure d'autorisation visant une installation industrielle implantée sur le territoire de leur commune.

– Le maire est tenu d'informer ses administrés sur les risques majeurs (d'origine naturelle ou technologique) auxquels est soumis le territoire de la commune.

– le maire est également responsable de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui doit tenir compte des risques dans l'aménagement du territoire communal.

Les habitants

Outre un droit à l'information sur les risques majeurs, la société civile dispose de divers moyens pour s'exprimer et intervenir, lors des différentes enquêtes publiques notamment.

Certains riverains sont également membres des Clics (comités locaux d'information et de concertation) ou Cli (commission locales d'information) et disposent d'un collège dans le cadre du SPIRAL (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques sur l'agglomération lyonnaise).

Les Clics

Une des mesures novatrices de la loi Bachelot est la mise en place des Clics. Structures de concertation entre élus, administrations, industriels, salariés, riverains, ils permettent d'intensifier la participation du public dans la gestion des risques industriels. Ils permettent de définir les orientations de la politique locale de prévention des pollutions industrielles et des risques. Composés au maximum de 30 membres répartis en 5 collèges (Etat, collectivités territoriales, industriels, salariés et riverains), ils sont particulièrement investis dans la phase de concertation des PPRT et continuent à se réunir après sa validation et sa mise en œuvre, jouant ainsi un rôle d'accompagnement. La diversité des acteurs représentés est souvent louée comme un modèle de concertation. Cependant l'Etat et les industriels sont dominants. Les collectivités territoriales sont souvent minorées et les salariés et les riverains restent généralement des acteurs secondaires[95].

Le Spiral

Avant la loi Bachelot, l'agglomération lyonnaise bénéficiait déjà d'une structure de concertation à travers le Spiral. Le Spiral, crée en 1990, est l'un des treize SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques), créés en France depuis 1971. Un SPPPI est « un organisme de concertation institué dans des zones très industrialisées et particulièrement exposées aux pollutions, réunissant des élus, les administrations locales, les représentants de l'industrie, des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs » [96].

Les SPPPI ont pour mission de favoriser la poursuite des actions destinées à réduire les pollutions et nuisances de toute nature résultant des activités industrielles. Le Spiral propose donc une réflexion et des actions de concertation à une échelle plus large que ce que permettent les Clics. La réflexion sur les risques industriels est abondée par des groupes de travail sur la qualité de l'air, de l'eau, sur les questions des déchets et du transport de matière dangereuses.

L'objectif global du Spiral est d'offrir une réflexion globale sur les rapports entre ville et industrie. Le Spiral permet la mise en place d'actions qui vont plus loin que les obligations réglementaires en matière de gestion des risques, notamment concernant l'information des habitants. Cependant, son influence reste limitée. Le fait que le Spiral n'ait pas de structure juridique ni de budget propre est peut-être un frein à sa capacité d'action.

95. Cécile Ferrieux, Le Naour Gwénola, Emmanuel Martinais, « Les clics en Rhône-Alpes. Bilan et perspectives », rapport de recherche pour le Spiral, le Cirimi et la Dreal Rhône alpes, mars 2010.
96. Voir le site du Spiral : www.lyon-spiral.org

2.2.2
LA LOI BACHELOT : UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DU RAPPORT AU RISQUE

D. LES PPRT DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE

Au niveau de la Vallée de la chimie, 3 PPRT sont en cours d'élaboration. La négociation de ces PPRT ne se fait pas sans difficulté. Le cas de Feyzin en est révélateur. Le financement des mesures d'expropriation et de

On sort, dans le cadre des PPRT, du principe de « pollueur payeur », tel que défini par le code de l'environnement[97], qui stipule que « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur. »[98] Ici ces frais sont répartis entre industriels Etat, collectivités et habitants.

La question de la maîtrise des risques est au cœur des réflexions sur le développement à venir de la Vallée de la chimie. Elle est d'autant plus intense que les communes du territoire sont dans une logique d'expansion. L'étude de la loi Bachelot montre que le choix qui a été fait est celui du maintien de l'industrie dans les zones urbaines, quitte à agir sur l'urbanisation existante. Ce principe « industrialiste » est compensé par les mesures de réduction des risques à la source qui amènent les industries à réduire leurs périmètres de risque et donc leur impact sur l'environnement alentour.

Ces PPRT ne jouent pas sur le seul développement des aires urbaines mais également sur l'accès au Rhône et aux espaces naturels alentours.

Les usines s'étant implantées à proximité des ressources en eau, c'est l'accès au fleuve qui est contraint par la présence de l'industrie.

Entre oubli et enjeux de revalorisation, le Rhône est au cœur de la Vallée de la chimie et offre un potentiel de développement important.

97. Article L110-1, II, 3° du code de l'environnement.
98. Ibid.

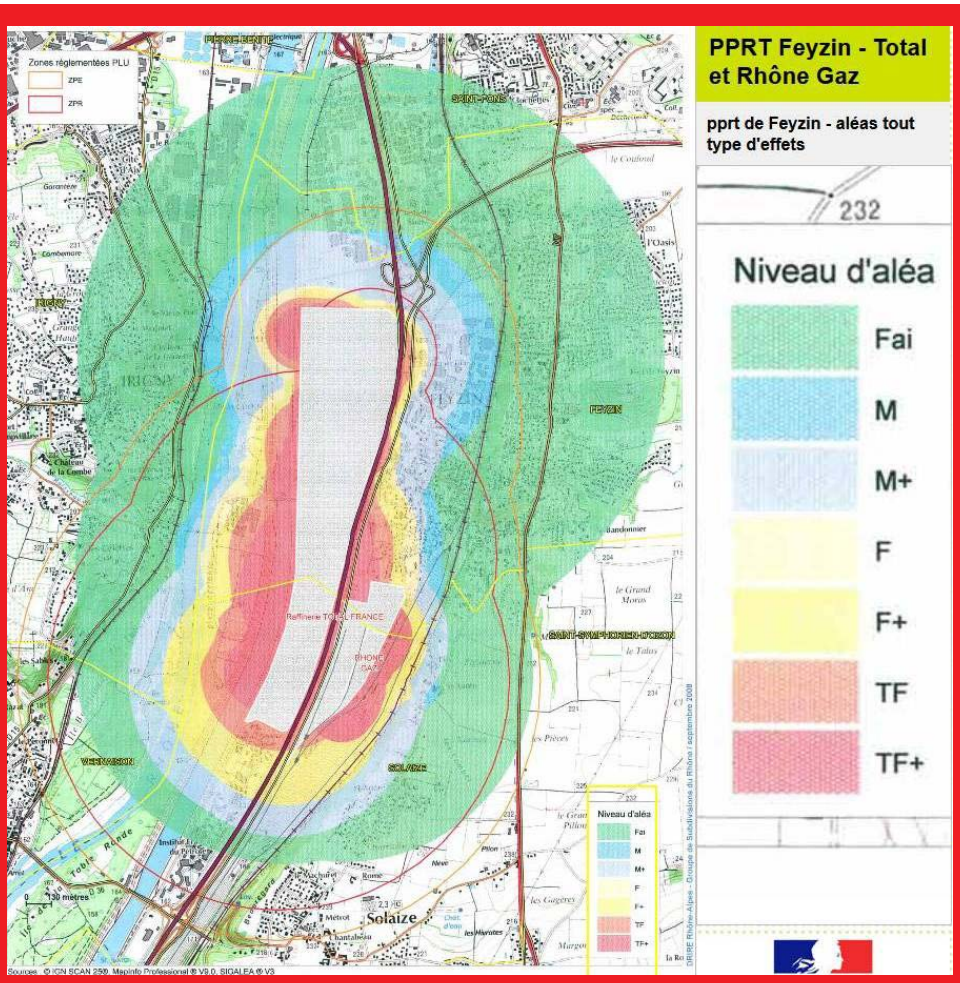

EXEMPLE DE PPRT : LE PPRT FEYZIN – TOTAL ET RHÔNE GAZ, DOCUMENT PROVISOIRE, 2008
Source : site Internet Clic Rhône-Alpes.

2.3 LE RHÔNE, ENTRE MAITRISE ET REVALORISATION

Le Rhône est parfois un peu oublié quand on parle de la Vallée de la chimie. Ce dernier est pourtant un élément structurant du paysage et un élément fort de l'imaginaire des habitants. Préciser les enjeux actuels relatifs au fleuve suppose une petite rétrospective sur la morphologie, l'identité et les activités liées au Rhône avant sa mise au service de l'industrie.

2.3.1 UN FLEUVE SAUVAGE VÉHICULE D'UN IMAGINAIRE FORT

A. PORTRAIT DU FLEUVE AVANT LES AMÉNAGEMENTS

Le Rhône, au sud de Lyon, avant les grands aménagements dont il a fait l'objet, est sauvage et impétueux. Il est désigné par le terme de « Rhône tressé ». Cette expression fait référence aux nombreux bras appelés lônes, îles et méandres qui donnent au fleuve cette morphologie si particulière. Le débit puissant du fleuve charrie des galets qui s'accumulent là où le courant est moins fort, formant des îles. La large plaine alluviale formeainsi une mosaïque de chenaux aux écosystèmes variés (milieux aquatiques, semi-aquatiques et terrestres). La végétation des bords du fleuve est appelée la « vorgine » : saules, peupliers, érables et frênes sont les espèces originellement présentes. A cette époque, les saulaies et les oseraies étaient encore nombreuses notamment au niveau d'Oullins (hameau de Pierre-bénite) et de Feyzin. La plaine fluviale faisait entre 1,4 et 3 km de large avec une largeur du lit mineur de 400 m à la fin des années 1830. Dans les représentations, le Rhône apparaissait comme un « animal sauvage », indomptable, près duquel on vit et auquel on s'adapte. Les mythes conçus autour du fleuve participaient à créer une identité commune : représentations sous la forme de monstres indomptables (la Tarasque), personnification de l'eau et des inondations.

La présence des Djinns, des êtres surnaturels issus de traditions sémitiques, et l'un de ces mythes associés au Rhône. « Au bord du fleuve, caché dans la vorgine, à l'abri de tous les regards, vit le petit peuple du fleuve. Ne cherchez pas, vous ne le verrez jamais. Dans leurs villages, au cœur des lônes, ils construisent de grandes galères pour voyager le plus loin possible. Mais ils sont petits et le fleuve est grand. Et puissant, très puissant… »[99]

L'aménagement du fleuve a été l'une des conditions du développement urbain et industriel des communes de la Vallée de la chimie. Véhicule d'un imaginaire fort, avant les grands travaux, il jouait également un rôle économique, social et culturel conséquent.

Carte topographique du cours du Rhône de Lyon à la mer, dressée à l'échelle d'un mètre pour 50 000 mètres par Laurent Dignoscyo, 1845

Source : Maison du Fleuve Rhône

B. USAGES ÉCONOMIQUES DU FLEUVE

Qu'il s'agisse de la pêche, de l'agriculture ou de la navigation, le fleuve est un élément clé des activités économiques qui se développent au sud de Lyon.

La pêche

La pêche est une activité pratiquée par les habitants. Dans son roman *Les pirates du Rhône*, Bernard Clavel décrit l'émergence d'une activité de pêche informelle et le quotidien d'un groupe d'hommes et de femmes vivant en relation étroite avec le fleuve. « Le passeur d'abord, le père Normand ; puis les époux Balarin et leurs enfants, braconniers, une nichée de pirates ; enfin Gilbert, peintre venu d'ailleurs, le dernier à s'être installé… six à vivre en totale communion avec le fleuve. »[100]

Ces « pirates » pêchaient et vendaient leurs poissons illégalement. « Les pirates du Rhône, c'est tout un monde fermé et assez particulier qui n'a rien à voir avec la piraterie en mer. Le piratage dans le Rhône consistait simplement à prendre du poisson en fraude. La plupart des Rhodaniens ont piraté. C'est dans le sang aussi. »[101]

L'agriculture

Les crues régulières du Rhône contraignent l'établissement de plantations à proximité des berges. Les milieux humides du bord du fleuve sont réservés aux pâturages et à l'élevage. Les agriculteurs construisent des aménagements pour dévier le cours des chenaux menaçants. Le fleuve, source d'irrigation, a cependant permis le développement d'activités maraichères, à Pierre-Bénite et Solaize notamment. Pierre-Bénite se spécialise dans la production de salades (Batavia). En 1915, Léonard Burlat remarque dans le quartier de Gerland, encore peu urbanisé, un cerisier aux très belles feuilles. Il greffe alors ces greffons sur un merisier, donnant ainsi naissance à une nouvelle variété de cerise : la cerise Burlat. En 1931, son fils André Burlat s'installe comme pépiniériste sur Pierre-Bénite et développe la production de greffons ainsi que leur diffusion en France et à l'étranger. Rive gauche, le village de Solaize devient réputé pour son « poireau bleu », espèce résistante et savoureuse.

.../...

99. Alain Pelosato, Vorgines, fées et témoins du fleuve, Naturellement, 1993.
100. Bernard Clavel, Pirates du Rhône, par A. Bonne, 1957.
101. Témoignage extrait de Alain Pelosato, Opus cit.

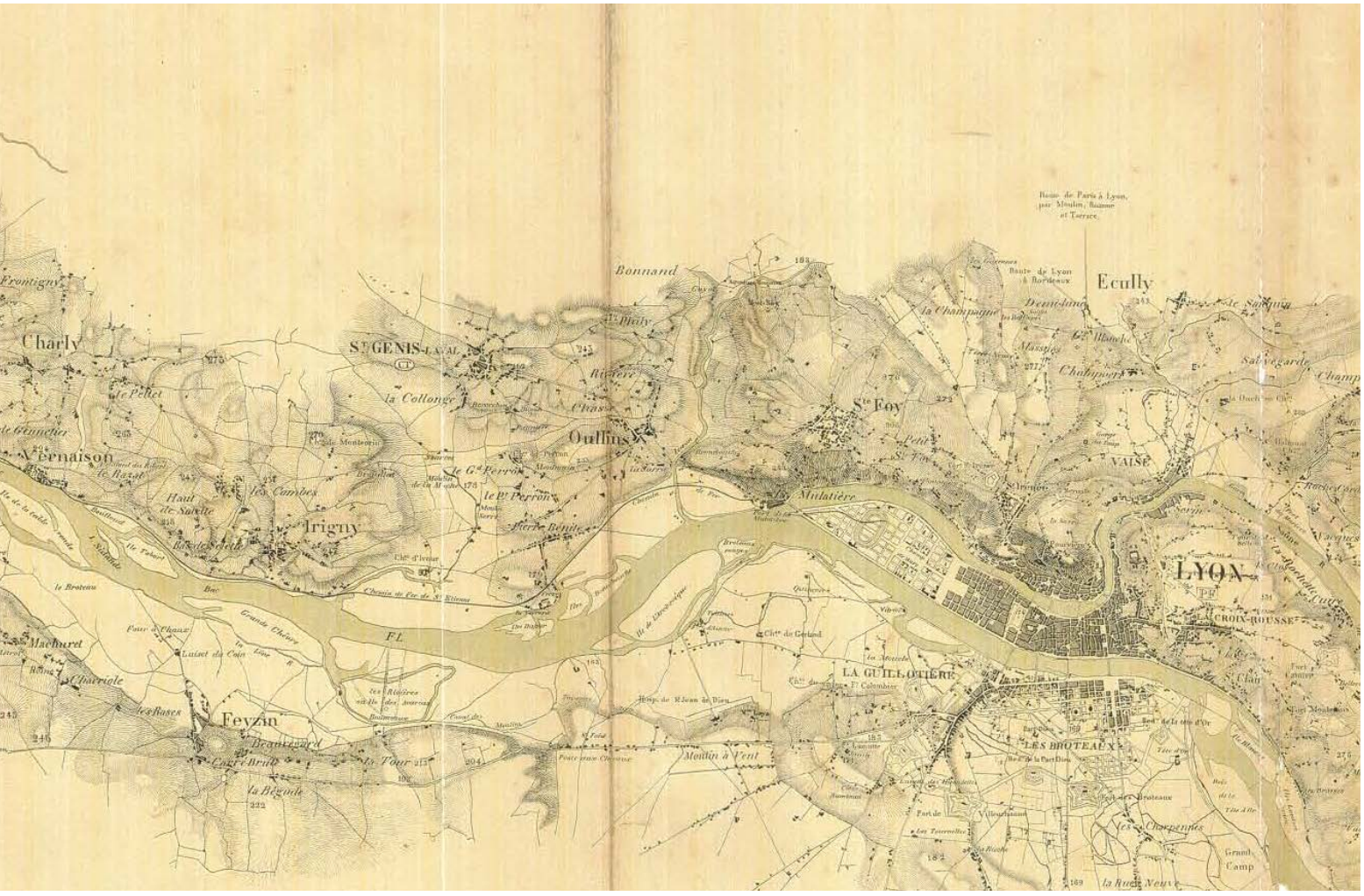

B. USAGES ÉCONOMIQUES DU FLEUVE

La navigation et le commerce

Malgré une navigation difficile, liée au fort débit du Rhône et des courants dangereux au sud de Lyon, le fleuve servait pour le transport des marchandises, essentiellement entre Lyon et Arles. Le transport se faisait, jusqu'au début du XIXe siècle, en batellerie halée. Les bateaux étaient lancés dans les courants du Rhône ou bien étaient halés par des chevaux. On trouve des traces de chemins de halages sur l'île de la Table Ronde et l'île de la Chèvre[102].

C. LES REPRÉSENTATIONS DU FLEUVE : PRATIQUES QUOTIDIENNES ET DE LOISIRS

Avant de maîtriser le fleuve, les hommes ont vécu davantage avec lui, en y circulant, en y pêchant, en s'y baignant. Les habitants développent une véritable « culture du fleuve » [103], qui se décline à travers le développement de savoirs, de pratiques, de croyances et de représentations liées au Rhône.

Les usages récréatifs et quotidiens

Des pratiques de loisirs se développent autour du Rhône. On y retrouve à côté des mariniers, des jouteurs, des passeurs, des sauveteurs.

Les joutes

La pratique des joutes existe à Lyon dès le XIIe siècle. Les premières sociétés de joutes en Rhône-Alpes se constituent à la fin du XVIIe siècle. Celle de Vernaison est créée en 1887. Le « jeu » consiste à faire tomber à l'eau son adversaire sans que le jouteur prenne appui sur le tabagnon (plateforme à l'arrière du bateau) avec ses mains, ses genoux ou ses mollets. Le jouteur porte un bouclier au centre duquel l'adversaire devra planter sa lance pour le faire tomber. Les joutes sont très pratiquées à cette époque dans la vallée et la culture des joutes se transmet de génération en génération. Cette activité a favorisé la rencontre entre habitants locaux et nouveaux arrivants immigrés, travaillant dans les usines.

Des sociétés de joute perdurent (La Mulatière, Vernaison) mais elles se réfèrent plus à un folklore qu'à une pratique sociale répandue. Des clubs de jouteurs subsistent, mais leurs actions sont compromises par les contraintes réglementaires liées aux risques. « Les jouteurs de Lyon, ça va se casser la gueule. Tous les clubs disparaissent. On a la sensation d'être jetés de plus en plus loin du Rhône par la législation, la réglementation (…) depuis que la police fluviale a été mise en place en 1993. Ils nous ont pris le fleuve. Avant, le Rhône c'était comme un membre de la famille, aujourd'hui c'est un copain éloigné »[104].

La fête

Les berges du Rhône étaient des lieux privilégiés pour des réunions conviviales, des mariages.

Le Rhône fait aussi l'objet d'une fête, la « fête du Rhône » : créée sous l'impulsion de Gustave Toursier de l'Union Générale des Rhodaniens, cette fête a lieu de 1926 à 1937. L'idée était de créer une identité commune de Genève à Marseille.

La nage

Tant que les piscines n'existaient pas dans les villages, les riverains du Rhône apprenaient à nager dans le Rhône. « J'ai appris à nager avec la Société Nautique de Saint-Fons, dans le fleuve. Il n'y avait pas de piscine à cette époque, seulement le Rhône »[105].

La barque

La barque est à la fois un outil de travail, un moyen de transport local et un outil de sauvetage lors des crues. Les sociétés de joutes jouent également un rôle de sauvetage en allant au secours des personnes isolées lors des inondations.

D. UNE RELATION AMBIVALENTE ENTRE LA PEUR ET L'ATTACHEMENT

A cette période, le fleuve est un voisin à la fois utile et encombrant. Les riverains, dotés de faibles moyens techniques, avaient peu d'emprise sur leur milieu, mais ils s'adaptaient et vivaient avec les contraintes. « Le matin, quand on se réveille, la première chose qu'on regarde c'est le Rhône. Mieux, avant même de le regarder, on l'écoute chanter sa chanson de tous les jours ou celle qui annonce parfois la crue… »[106]

Cependant les crues destructrices du Rhône poussent les hommes à vouloir le maîtriser pour :

– faciliter la navigation ; la batellerie halée est remplacée par les bateaux à vapeur qui induisent une amélioration de la navigation,

– protéger les zones urbaines et agricoles,

– développer et sécuriser les sites industriels, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle.

Au sud de Lyon, le fleuve commence à être aménagé dès 1 838 [107]. Les premiers aménagements sont réalisés par les ingénieurs Kleitz puis Tavernier (1838 – 1859). L'objectif est de resserrer le lit du Rhône à 400 m de large, de Lyon à la confluence avec l'Isère, grâce à la construction de digues, cinq mètres au dessus de l'étiage.

Face aux défaillances de ces premiers

aménagements, l'endiguement est amélioré par l'ingénieur Girardon. Des épis et des casiers submersibles sont construits sur les berges pour stabiliser le lit du fleuve au niveau de Vernaison et Irigny.
Ces travaux permettent de maintenir un tirant d'eau stable pour la navigation de gros, mais n'empêchent pas cependant le « chômage des eaux », soit trois mois dans l'année où la navigation est difficile.
Dans le cadre de la loi sur l'aménagement du Rhône de 1921, le principe de la concession du fleuve est énoncé par l'Etat. La CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est créée en 1933 pour aménager et exploiter le fleuve jusqu'à la fin de sa concession, renouvelable, en 2023. Les objectifs sont la production d'hydroélectricité qui doit accompagner le développement industriel et urbain, la navigation et les usages agricoles.

Les aménagements dont le Rhône fait l'objet à l'aval de Lyon, de la deuxième moitié du XIXe aux années 1950, transforment profondément sa physionomie : réduction du lit majeur, disparition de certaines lônes, création de plusieurs darses artificielles en lien avec la construction du port Edouard Herriot.

102. Sophie Morel, Opus cit.
103. Cette expression est empruntée à André Vincent, directeur scientifique de la Maison du fleuve Rhône dans son ouvrage Le Rhône, mémoire d'un fleuve.
104. Entretien avec M. Scotto, président de la Société nautique de sauvegarde de Saint-Fons, Maison de l'eau de Saint-Fons, juin 2011.
105. Ibid.
106. Alain Pelosato, Opus cit.
107. Voir le site du Site SMIRIL : www.smiril.org

Epis Girardon. Source : Archives départementales de l'Isère

2.3.2
CONSÉQUENCES DES AMÉNAGEMENTS SUCCESSIFS

A. RAPPEL DES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS

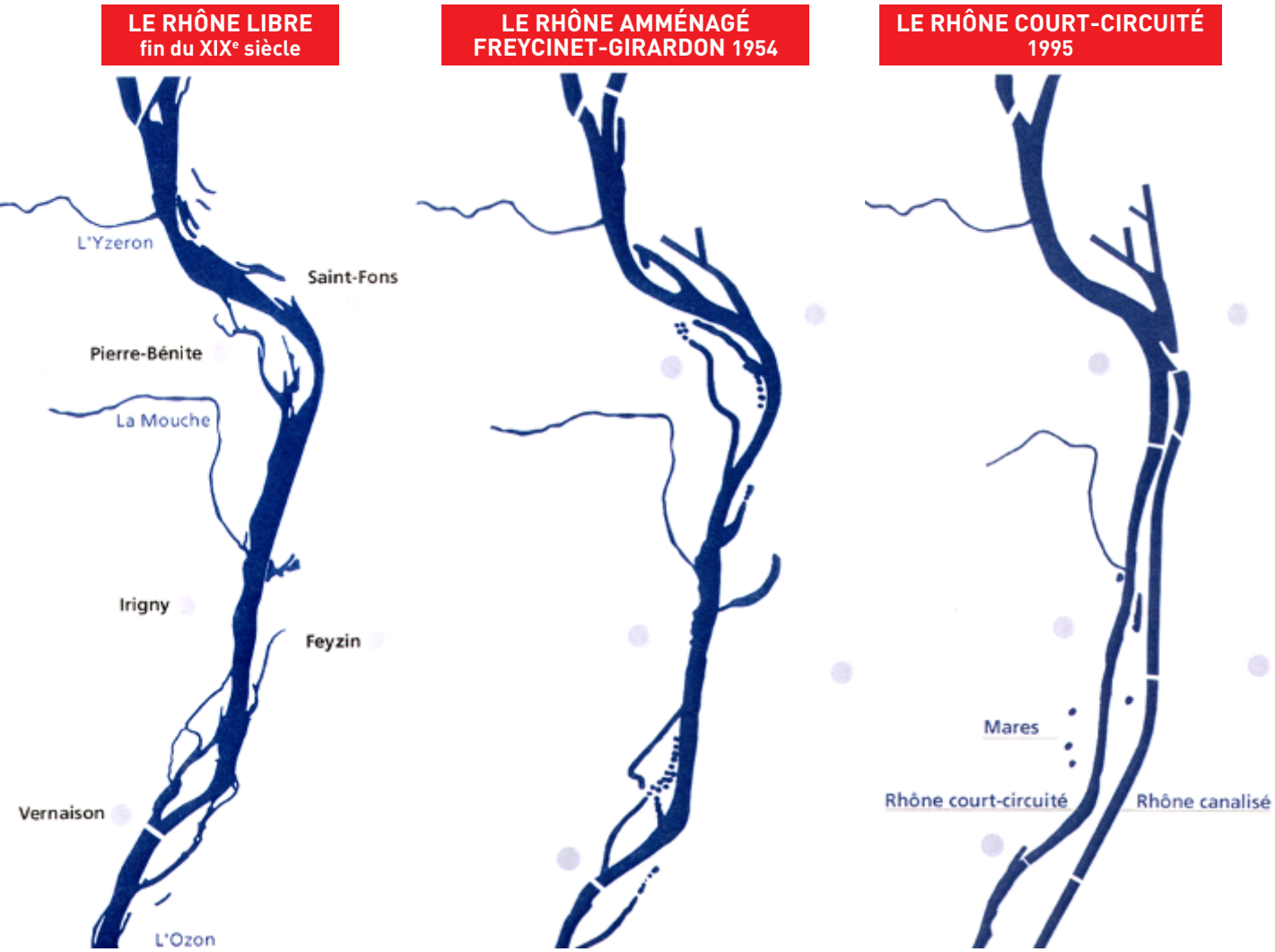

Cartes du Rhône à différentes époques
Source : Smiril et Frapna

A partir des années 1960, les aménagements de la centrale hydroélectrique de Pierre-Bénite et la construction du canal de fuite vont court-circuiter le fleuve.

L'aménagement fluvial de Pierre-Bénite, réalisé par la CNR, s'inscrit dans une opération de développement du sud de l'agglomération lyonnaise. Ces ouvrages hydroélectriques vont complètement bouleverser le paysage et les conditions de mise en eau de la plaine.

Le canal de dérivation

Le canal de dérivation, long de 11,5 km, rejoint le Vieux Rhône au niveau de Ternay. L'aménagement, débuté en 1961, est achevé en 1966. Il permet aux bateaux de court-circuiter une portion du fleuve, non navigable du fait des rapides, et qu'il serait trop coûteux d'aménager. Les dénivellations sont franchies grâce aux écluses. Le canal de dérivation de Pierre-Bénite, parallèle à l'autoroute, est appelé « canal de fuite », car il est situé à l'aval de l'usine hydroélectrique. Il est entièrement artificiel.

Le barrage de Pierre-Bénite

Le barrage de retenue est installé sur le cours naturel du fleuve. Il permet de relever le niveau du Rhône. Il est muni d'une centrale hydroélectrique rajoutée, en juin 2000, pour compenser la diminution de la production de la centrale principale à la suite de l'augmentation du débit réservé au « Vieux Rhône », qui passe de 10 $m^{in\ 3\ s}$/s à 100 m^3/s. D'une longueur de 156 mètres, le barrage est équipé de vannes dites « wagon » qui, une fois fermées, permettent d'élever le niveau d'eau de sept mètres au-dessus du Rhône. En cas de crues, les vannes du barrage s'ouvrent lentement ou entièrement, selon l'importance de la crue, afin d'évacuer le flot excédentaire dans le lit d'origine.

Le tracé du canal de fuite avant sa construction. Source : Smiril

Le barrage de Pierre Bénite aujourd'hui. Source : Robins des Villes.

La centrale hydroélectrique et l'écluse

La centrale hydroélectrique de Pierre Bénite, mise en service en 1967, est située à l'amont du canal de dérivation, au niveau de Saint-Fons.

Elle est équipée de turbines « bulbes », une technologie de pointe très performante comprenant « 4 groupes de production à axe horizontal. Chaque groupe est constitué de turbines à pales orientables, entraînant directement un alternateur. Les transformateurs élèvent la tension issue des alternateurs, jusqu'à 63 000 V »[108]. Deux déchargeurs, composés de deux vannes de surface et de deux vannes de fond, sont accolés à l'usine et permettent l'écoulement des débits en cas d'arrêt de la centrale.

L'écluse est attenante à la centrale hydroélectrique. Longue de 195 m et large de 12 m, elle permet franchir le dénivelé de 12 m créé par le barrage. Elle comporte un sas, entre les portes amont et aval, alimenté par des aqueducs munis de vannes hydrauliques. Lorsque les premières portes de l'écluse s'ouvrent à l'amont, le bateau entre dans le sas. Les premières portes fermés, le sas se vide jusqu'à atteindre le niveau d'eau du canal. Les secondes portes peuvent alors s'ouvrir pour laisser sortir le bateau.

Le Rhône, comparé à un « taureau furieux » (Michelet), devient un animal dompté, un « Rhône aménagé » voire « saccagé ». Son aménagement a des impacts « économiques, physiques, écologiques, économiques et culturels importants ».

108. Maison du fleuve Rhône, Pierre-Bénite, le Rhône « au service de la nation ».

B. IMPACTS ÉCONOMIQUES

Faciliter le fret fluvial

Le Rhône est devenu un axe de transport de marchandises plus sûr, donc plus rentable. Il faut maintenant 32h pour faire la remonte Marseille-Lyon contre quatre jours auparavant. Le fret fluvial n'a cependant pas encore réussi a dépasser en volume le fret ferré et routier. C'est cependant un mode de transport aux perspectives de développement importantes et l'augmentation des prix du carburant le rend d'autant plus concurrentiel.

Édification de plateformes industrielles

L'aménagement du fleuve par la CNR s » est accompagné du remblai des terrains pour l'industrialisation et l'urbanisation. Les déblais récupérés par les travaux sont utilisés pour remblayer des zones marécageuses afin d'accueillir de vastes plateformes industrielles et la construction des infrastructures autoroutières et ferroviaires.

Plus de 10 000 m^3 de remblais ont été employés, au sud de Lyon notamment pour :

– l'autoroute A7 et le tronçon de raccord au boulevard périphérique

– le terre-plein de la gare de Sibelin, sur les communes de Feyzin et Solaize,

– les installations de la raffinerie Total de Feyzin et de l'Institut Français du pétrole à Solaize,

– la station d'épuration intercommunale de Pierre-Bénite[109].

Les aménagements du Rhône, en limitant les risques d'inondation et en facilitant la navigation, ont ouvert la vallée à l'industrialisation.

109. Claire Combe, « La ville endormie ? Le risque d'inondation à Lyon », Université Lumière Lyon 2, 2007.

Ecluse et centrale hydroélectrique de Pierre-Bénite. Source : Robins des Villes.

Barges passant dans l'écluse. Source : Robins des Villes.

C. IMPACTS PHYSIQUES

Une rupture dans le paysage

Les aménagements fluviaux et les constructions qu'ils ont entrainées ont rendu difficile, voire impossible, l'accès au Rhône dans certaines zones.

Les communes de la rive gauche sont coupées du fleuve d'origine par le canal, le périphérique et les industries. Les communes de Pierre-Bénite et Oullins, sur la rive droite, sont séparées par l'autoroute A7 et des industries. Seule la rive droite, à partir d'Irigny, conserve un accès aux berges naturelles du Rhône.

Le visage de la vallée est totalement bouleversé dans les années 1960. Le Rhône « tressé » est remplacé par un Rhône « canalisé », les vorgines font place à des industries.

Protection contre les inondations

La rive gauche du canal est bordée de digues insubmersibles, prolongées jusqu'aux quais du port Edouard Herriot. Les habitations et les industries sont donc à l'abri des débordements du fleuve, sur plus de 2,5 km. « Sur l'ensemble des communes du Grand Lyon situées en aval de Lyon et de la Mulatière, le lit majeur s'est réduit en moyenne de 58 %, passant de près de 1656 ha inondés en 1856, à un peu plus de 695 ha théoriquement noyés dans la situation actuelle, lors d'une crue de débit équivalent ou supérieur au maximum historique. »[110] Les villes riveraines du Rhône sont moins vulnérables aux crues, bien que jamais totalement protégées.

D. IMPACTS ÉCOLOGIQUES

Les aménagements sur le Rhône et ses effets induits, urbanisation et industrialisation, ne sont pas sans conséquences sur l'environnement naturel et l'écosystème rhodanien.

Détérioration des écosystèmes du Rhône

Les travaux de resserrement du fleuve ont contracté l'hydrosystème : le Rhône et ses bras secondaires se sont réduits d'un tiers et ont libéré 185 ha.

110. Ibid.

le lit majeur du fleuve se trouve nettement réduit du fait du grignotage de l'habitat sur les marges de la plaine alluviale (17,2 % de la superficie totale du lit majeur historique),
– le débit du Vieux Rhône est à son minimum : 10 m$^{in\ 3\ s}$,
– les lônes ont tendance à disparaitre,
– les milieux humides, les îles et les broteaux ont diminué d'un quart[111],
– on assiste à l'abaissement de la nappe phréatique,
– et enfin la biodiversité diminue.
Par ailleurs, les déchets des villes et des industries, évacués dans les cours d'eau, ont mis la qualité des eaux au cœur des préoccupations environnementales. L'industrie chimique a été l'une des causes majeures de la pollution du Rhône, de ses eaux et donc des bouleversements subis par la faune.
La pollution du Rhône aux PCB (ou pyralènes), a été étudiée depuis la fin des années 1980. Les rejets de cette molécule chimique non biodégradable est la cause d'une pollution inquiétante à travers la bioaccumulation (la toxicité s'accumule tout au long des maillons de la chaîne alimentaire qui conduit à l'homme). Par conséquent, un arrêté préfectoral du 13 juin 2007 interdit la consommation des poissons pêchés dans le Rhône, de l'amont de Lyon (avant Fourvière) à la mer, soit 300 km. Certains parlent de « la mort du Rhône »[112].

L'assainissement des villes riveraines

Point positif, la modification des niveaux du fleuve causée par les aménagements, a rendu obligatoire la réalisation de collecteurs et la construction de stations d'épuration pour l'assainissement des villes. Les stations d'épuration de Pierre-Bénite et de Saint-Fons traitent les eaux usées des communes de l'ouest et l'est de l'agglomération. Les progrès de l'assainissement de l'eau des villes riveraines ont également permis de limiter la pollution du Rhône, par un meilleur traitement.

E. IMPACTS CULTURELS

A l'inverse de la société rurale du XIXe siècle, les hommes maîtrisent le Rhône et sont moins déterminés par les contraintes de leur environnement. Ils tournent désormais le dos au fleuve.
Infrastructures et industries ont fermé les accès au Rhône et aux différents usages qu'il impliquait : une fermeture physique et psychologique. Les rives sont des voies de passages autoroutières et ferrées. Le Rhône et ses berges, dans la vallée, deviennent des zones privatisées, surveillées et peu accueillantes en général.
Le nord de l'île de la Chèvre, situé entre le barrage de Pierre-Bénite et la centrale hydroélectrique, n'a aucune fonction et reste un espace strictement interdit à tout public.
Les aménagements ont transformé la vision du Rhône : « on ne voit plus le fleuve ! Absence totale du fleuve ! Il faut être sur le fleuve ou au bord pour comprendre vraiment le rôle qu'il a dans cette vallée, sinon, on ne le voit pas »[113].
La privatisation des berges a un impact sur les usages liés au Rhône :
– perte de la « culture du fleuve »,
– disparition du passeur et de son bac à traille,
– diminution des joutes, de la barque, de la nage et des fêtes liées au Rhône,
Au regard de la dégradation de l'environnement rhodanien et de la disparition de toute une culture liée au fleuve, Lyon et les communes riveraines ont commencé à réfléchir à des actions destinées à limiter les impacts des aménagements, retrouver un environnement plus naturel et perpétuer des pratiques culturelles et sportives traditionnelles.

113. Entretien avec Stéphanie Beauchêne, directrice de la Maison du fleuve Rhône, 26 avril 2011.

2.3.3 VERS UNE RECONQUÊTE DU FLEUVE ?

A. UN PLAN BLEU À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Les villes riveraines du Rhône se sont détournées du fleuve. Les berges naturelles sont remplacées par des usines, des autoroutes ou des délaissés urbains. Les villes, après avoir oublié voire dénié le fleuve, cherchent à retisser des liens. Depuis les années 1980 on parle de « reconquête du Rhône ». Cette idée s'est concrétisée par la mise en place du « Plan Bleu » le 28 janvier 1991, par la Communauté urbaine de Lyon. Le Plan Bleu constitue le premier document de référence traitant de l'aménagement des berges. « L'objectif était de doter la Communauté Urbaine de Lyon et les communes d'un schéma global d'aménagement de ses "espaces bleus", afin de coordonner les efforts, de planifier les actions et les financements » [114].
Deux types d'actions ont été engagés :
– des réalisations concrètes par des aménagements sur berges destinés à faciliter la navigation ou à accueillir des usages récréatifs,
– l'organisation de partenariats locaux avec la création en 1995 du Smiril (Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes).
Ce Plan Bleu a permis de valoriser le fleuve comme « un réceptacle des enjeux urbains »[115], en mettant en valeur son aspect patrimonial, son rôle économique, social et écologique.

114. Communauté urbaine de Lyon « Plan Bleu, orientations d'aménagement des berges du Rhône et de la Saône », 1998.
115. Claire Gérardot, « Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question », Geocarrefour, Vol. 79/1, 2004.

111. Ibid.
112. Pierre De Charentenay, « La mort du Rhône », Études, tome 407/5, novembre 2007.

B. L'ACTION DU SMIRIL SUR LE RHÔNE AVAL

A l'aval du barrage de Pierre-Bénite, cette reconquête se concrétise dans les actions de réhabilitation des îles et des lônes du Rhône par le SMIRIL. Né de la mobilisation d'habitants et d'acteurs de communes riveraines du Rhône et soutenu par le Grand Lyon dans le cadre du « Plan Bleu », les actions du SMIRIL visent à :
– retrouver un Rhône vif et courant,
– renouer des liens étroits entre les hommes et le fleuve,
– préserver l'espace naturel.
Ces missions sont menées en lien étroit avec la CNR, gestionnaire du domaine public fluvial concédé, et un ensemble de partenaires.
À la suite de l'augmentation du débit du Rhône naturel et à la restauration de trois anciennes lônes (1999), le site a été aménagé pour l'accueil du public et des scolaires (2001). Il offre aujourd'hui un contexte propice au développement d'activités pédagogiques. « Restaurer la nature du Rhône avec ses lônes, ses forêts alluviales, ses poissons d'eaux vives, c'est aussi renouer les liens entre le fleuve et l'homme par les activités de découvertes, de pêche ou de divertissement. »[116]

Photos du Vieux Rhône, David Desaleux (Voir annexe A70)

Le Vieux Rhône, au sud de Lyon, fait ainsi l'objet de nouveaux usages de loisirs et récréatifs, mais il reste peu connu du grand public. Ces actions correspondent à la volonté de préserver des espaces naturels et des actions pédagogiques pour une sensibilisation à l'environnement, plutôt que de créer un espace récréatif urbain. « Les actions sur le Rhône aval sont politiquement orientées vers une restauration écologique, plus que récréative ou touristique »[117].
A l'avenir, le Smiril a pour objectif de se rapprocher des acteurs industriels :
– pour intégrer lorsque c'est possible une gestion plus favorable à la biodiversité, y compris dans des milieux très urbanisés ou dédiés à l'activité industrielle qui ne laissent pas entrevoir une grande part de nature,
– pour comprendre les nouveaux et futurs dispositifs liés des zones à risques et se tenir informé sur d'éventuelles modifications qui lui permettraient d'envisager des nouvelles actions sur les zones concernées (Comme la création de sentiers de randonnée dans des zones à risque).
Bien que cela puisse paraître surprenant, la présence des industries a parfois favorisé la préservation de l'espace naturel. En industrialisant les bords du canal en rive gauche, les bords de rive droite ont été voués à rester inconstructibles (risques industriels en plus des risques hydrauliques…). A ce jour, de plus en plus d'acteurs semblent près à travailler ensemble pour que les industries puissent être plus en adéquation avec le secteur (choix de plantations, préservation de certaines zones, désherbage raisonné dans les usines et les parcelles dont ils sont propriétaires).
Cette coopération s'appliqué également à la recherche de nouvelles relations entre « espaces naturels » et « utilisateurs » : Comment les salariés des entreprises peuvent utiliser les espaces naturels entourant les industries, comment les utilisateurs des espaces naturels peuvent mieux comprendre la place et le rôle des industriels…
Cette évolution des mentalités, des comportements peut se traduire par des actions partenariales, c'est le cas pour Total et le SMIRIL, Rhodia et la FRAPNA ou Arkema et l'association Naturama.

116. SMIRIL, Charte d'objectifs, janvier 1996.
117. Entretien avec Stéphanie Beauchène, opus cit.

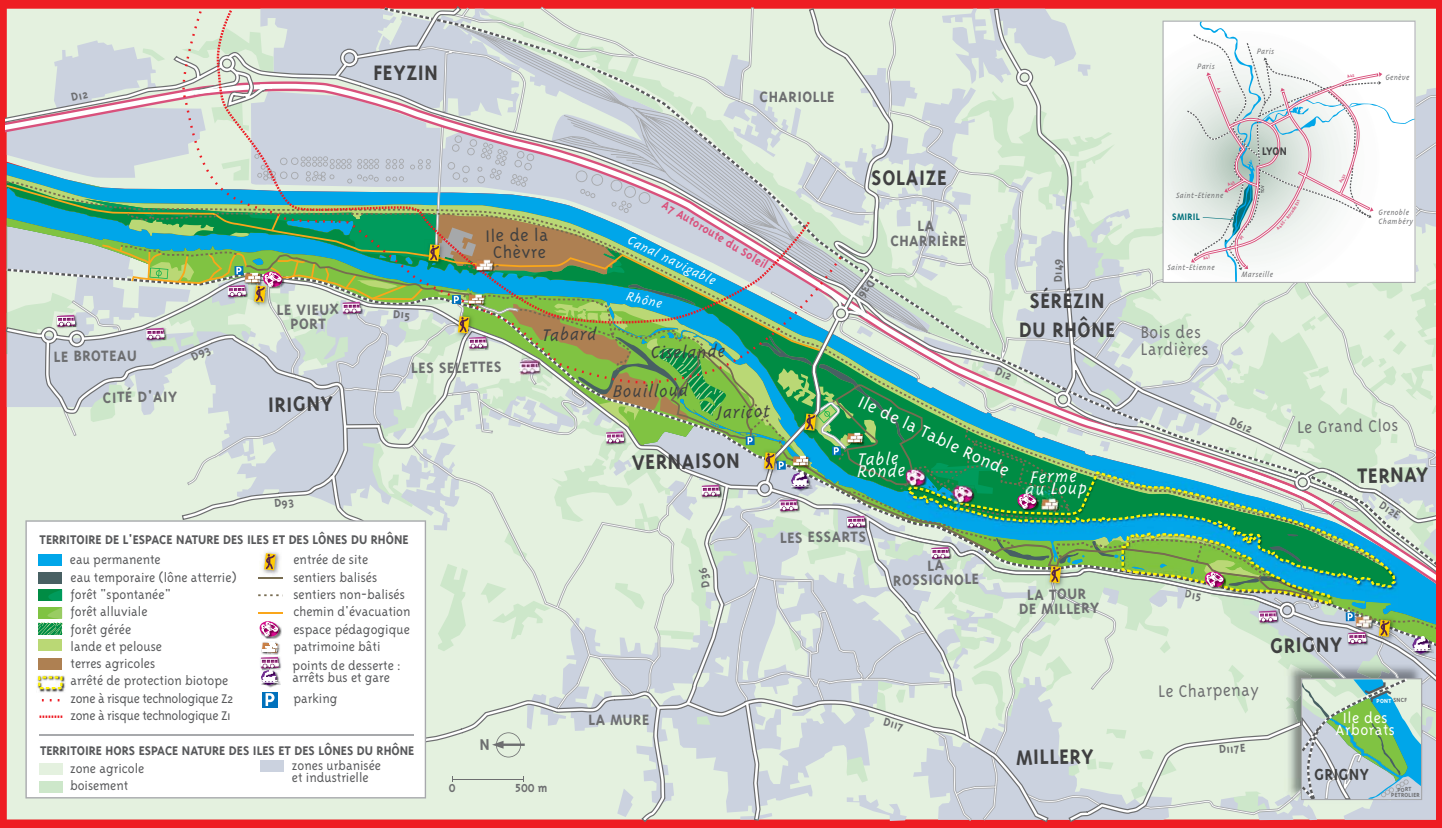

CARTE DE L'ESPACE NATURE DES ÎLES ET DES LÔNES DU RHÔNE.
Source : Smiril

C. FRANCHISSEMENT ET ACCÈS AU FLEUVE

Pourquoi franchir le Rhône ?

Physiquement, la coupure entre la rive droite et la rive gauche a toujours été importante. Les riverains utilisaient alors le bac à traille d'Irigny avec un passeur ou le seul pont, celui de Vernaison. Aujourd'hui, les riverains sont coupés du fleuve par les industries, les infrastructures de transports et le canal pour ceux de la rive gauche. Les bacs à traille ont disparu et il existe seulement trois ponts routiers traverser le Rhône au niveau de la Vallée de la Chimie :

– la Mulatière,
– Vernaison,
– pont autoroutier sur l'A7.

Ces franchissements sont saturés et ne sont pas adaptés à tous les modes de transport. Le pont de Vernaison est aujourd'hui perçu comme particulièrement problématique.

Focus sur le pont de Vernaison

Inauguré en 1902, le pont de vernaison était qualifié de plus beau pont d'Europe et pouvait porter 11 tonnes. Il a été détruit en 1940 au cours de la retraite des troupes françaises durant la seconde guerre mondiale. En 1955, des démarches et des discussions sont entreprises et le nouveau pont est reconstruit puis inauguré en 1959. Sa longueur totale est de 320 mètres et sa hauteur de 39 mètres. A double voie, il est utilisé à la fois par les automobilistes et les camions. Ces derniers roulent vite et le passage est très dangereux pour les piétons et cyclistes. « Le pont de Vernaison est un point noir de la Vallée de la chimie. Il est dangereux, plusieurs collègues se sont fait renverser à vélo. »[118] .../...

118. Entretien avec Pierre-Henri Bigeard, Opus cit.

C. FRANCHISSEMENT ET ACCÈS AU FLEUVE

Le Rhône, colonne vertébrale de la vallée

Les enjeux du développement des franchissements entre rive gauche et rive droite sont de plusieurs ordres :

– économiques pour favoriser les échanges entre les industries des deux rives (personnes et marchandises),

– urbains et politiques pour améliorer les relations et les coopérations entre les communes voisines,

– sociaux et culturels pour favoriser les relations des riverains avec le Rhône, surtout pour ceux de la rive gauche, en bordure du canal, et pour améliorer les perceptions du fleuve par les habitants. Par exemple, il n'y a pas de lycée à Pierre-Bénite et nombre de lycéens doivent, pour étudier, se rendre en bus dans leur lycée de secteur situé à Saint-Fons, en passant par Lyon et le pont de la Mulatière, déjà surchargé.

Au-delà de la question du franchissement, c'est la question de l'accès aux berges du canal et du Rhône qui se pose. La Via Rhôna, piste cyclable projetée sur tout le linéaire du fleuve, du Léman à la mer, butte actuellement sur la Vallée de la chimie, dès le port Edouard-Herriot. Le Grand Lyon réfléchit ainsi à plusieurs hypothèses pour réaliser ce tracé en bord de fleuve. Il est notamment en négociation avec l'Etat pour tenter de trouver une solution, malgré les contraintes fortes que représente la définition des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT). L'Agenda 21 Vallée de la chimie, en coordination avec les acteurs locaux, travaille également sur l'amélioration des conditions de déplacement et de mobilité des habitants et des salariés (objectif 4) notamment par la cyclabilité.

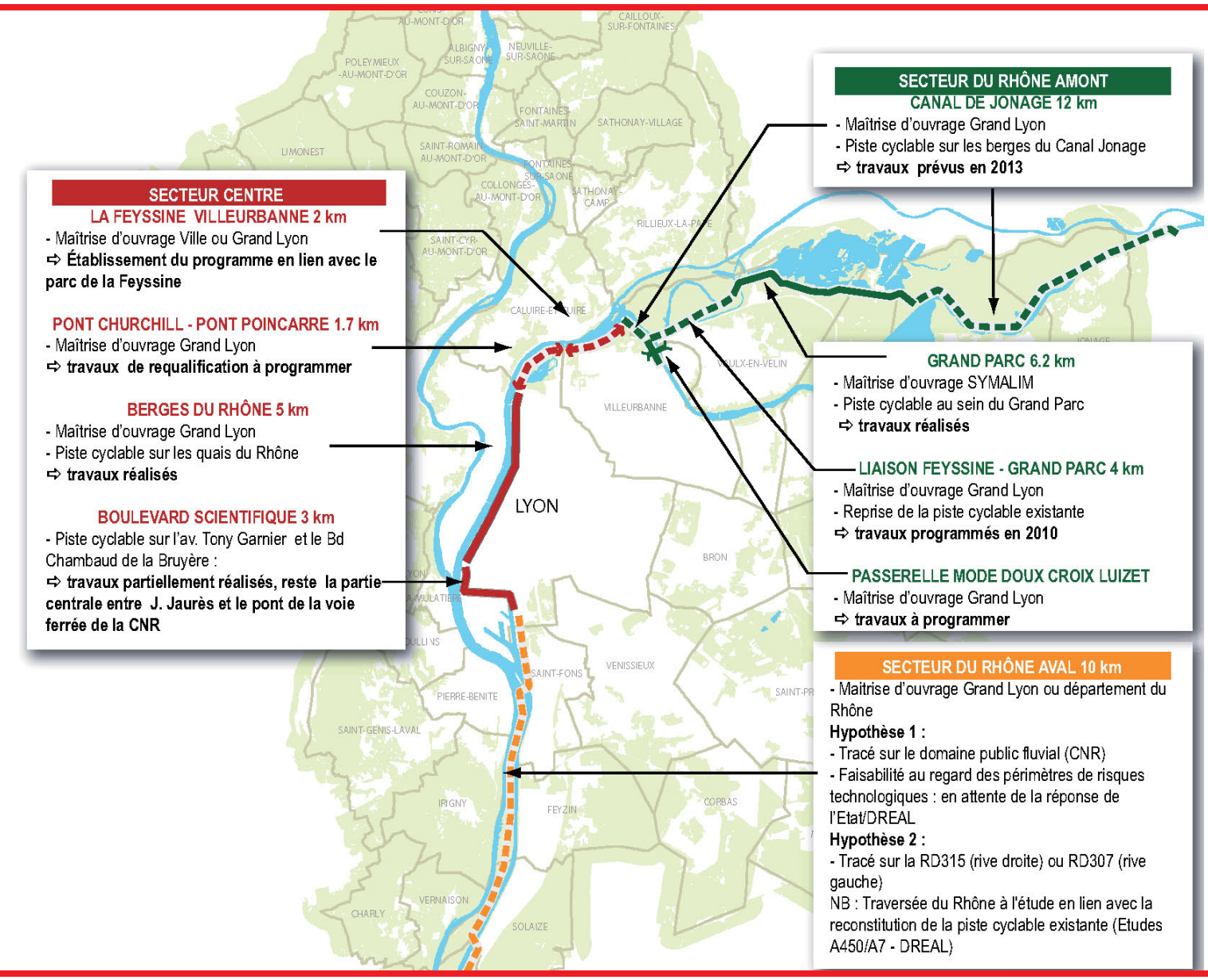

EXTRAIT DU PLAN DE SITUATION ET D'AVANCEMENT DE LA VIA RHÔNA DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Grand Lyon, mai 2010

CONCLUSION

Née du fleuve, d'une situation géographique, d'un site privilégié, ce territoire accueille à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, les usines mises au ban de la ville de Lyon, qui créent une véritable urbanité d'essence industrielle. La cohabitation ville/industrie, relativement sereine jusque dans les années 1970, devient davantage problématique dans un contexte de restructuration de la production, de baisse des effectifs et de découplage croissant entre zones d'habitat et de travail. La mise en place actuelle des PPRT, ayant vocation à limiter les risques présentés par l'industrie et à maîtriser l'urbanisme présent et à venir, repose de manière intense les modalités de cette cohabitation. La Vallée de la chimie est en effet une aire urbaine où vivent de nombreux citoyens et où la relation entre espaces de vie et espaces de production est particulièrement intense.

La Vallée de la chimie rassemble aujourd'hui plusieurs activités plus ou moins directement liées à la chimie : pétrochimie, recherche sur les énergies nouvelles, pharmaceutique, sciences du vivant, chimie verte… Plus largement, elle représente un vaste complexe industriel ou se trouvent interconnectés : entreprises chimiques, zones logistiques, zones industrielles et commerciales et pôles de recherche et de compétitivité. Des infrastructures de transport multimodales, reliées à l'agglomération et aux réseaux nationaux et internationaux, structurent également ce territoire de près de 800 hectares.

La Vallée de la chimie offre enfin un paysage singulier, où les espaces naturels, et en particulier le Rhône, auparavant mis au service de l'industrie et servant d'exutoire, font aujourd'hui l'objet de démarches de revalorisation.
Espace vécu aux qualités environnementales, culturelles et urbaines pleines de potentialités, la Vallée de la chimie est loin de ne se réduire à la seule industrie.

BIBLIOGRAPHIE

ENTRETIENS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE

Entretien avec Thierry Giraud, archiviste de la ville de Feyzin, avril 2011.
Entretien avec Pierre-Henri Bigeard, directeur de l'IFP Energies nouvelles, avril 2011.
Entretien avec Stéphanie Beauchêne, directrice de la Maison du fleuve Rhône, avril 2011.
Entretien avec Tonina Jagorel, responsable de la documentation, ville de Saint-Fons, avril 2011.
Entretien avec Sylvie Tabarand, directrice du Smiril, mai 2011.
Entretien avec François Duchêne, enseignant chercheur à l'ENTPE, mai 2011.
Entretien avec François Perrot, archiviste de la ville de Saint-Fons, mai 2011.
Entretien avec Marius Simeone, président de l'association « Pierre-Bénite et son histoire », mai 2011.
Entretien avec Serge Perrin, adjoint au développement durable de la ville de Saint-Fons, mai 2011.
Entretien avec Anne Giffon Selle, directrice du centre d'arts plastiques de Saint-Fons, mai 2011.
Entretien avec Christian Lacombre, Marcel Athanaze et Manuel Pomares, membres de la « Société d'Histoire et de sauvegarde du patrimoine de Feyzin », juin 2011.
Entretien avec Antoine Scotto, président de la « Société nautique de sauvegarde de Saint-Fons », juin 2011.
Entretien avec Michel Cabardi, président de l'association « Vivons Solaize ensemble », juin 2011.
Entretien avec Bertrand Claudy, animateur de l'association MNLE, Mouvement national de lutte pour l'environnement, juin 2011.
Entretien avec René-Pierre Furminieux, représentant de l'Union des industriels de la chimie (UIC – Rhône-Alpes), août 2011.
Entretien avec un groupe d'habitants du quartier des Clochettes, octobre 2011.

OUVRAGES

Bernard Clavel Pirates du Rhône, par A. Bonne, 1957.
Thierry Giraud, Josiane Monin, Feyzin, mémoires d'une catastrophe, Lieux dits édition, 2005.
Michel LAFERRERE, Lyon, ville industrielle, PUF, Paris, 1960.
Julien Langumier (dir.), Un siècle de Crues du Rhône, regard d'un collectionneur, DIREN Rhône-Alpes, 2009
Alain Pelosato, Vorgines, fées et témoins du fleuve, Naturellement, 1993
Louis Pitiot, Pierre-Bénite sur Rhône, Ouvrage coordonné par l'association « Pierre-Bénite, son histoire, son patrimoine », 1978.
André Vincent, Le Rhône, mémoire d'un fleuve. Edition Le Dauphiné, 2009.

ARTICLES

Coraline Bertrand, « Un territoire en mutation, reportage sur la Vallée de la chimie », site Internet de l'Université de Lyon, 2011.
Cauhopé., Duchêne, et Jaillet, « Impact d'une catastrophe sur l'avenir d'un site industriel urbain. Les cas de Lyon et Toulouse ». Cahiers de la Sécurité Industrielle, n° 2010-06 ICSI, 2010.
Thiery Coanus, François Duchêne, Emmanuel Martinais, « L'industrie chimique et ses riverains, une relation ambivalente », Responsabilité et environnement n° 48, octobre 2007.
Thierry Coannus (dir.), François Duchêne, Emmanuel Martinais, « La ville inquiète. Développement urbain, gestion du danger et vie quotidienne, sur trois sites « à risque » de la grande région lyonnaise (fin XIXe – fin XXe) », INGUL Laboratoire RIVES, ENTPE, 2000.
Pierre De Charentenay, « La mort du Rhône », Etudes, tome 407/5, novembre 2007.
Olivier De La Brocardière, « Le port Edouard Herriot : l'usine logistique de Lyon », Lyon webzine, 07 septembre 2011.
Hagop Demirdjian, « La chimie verte », article extrait du dossier pluridisciplinaire sur l'éducation au développement durable, 2005. (Consultable sur le site Internet Culture, Sciences, Chimie de l'ENS).
Jacques Donze, « Les bassins du risque industriel : l'exemple de la vallée du Rhône », Géoconfluences, 2011.
Claire Gérardot, « Les élus Lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question », Geocarrefour, Vol. 79/1, 2004.
Michel Laferrère, « Les industries chimiques de la région lyonnaise », Géocarrefour, Vol 27, n ° 3, 1952.
Michel Laferrère, « La concentration industrielle lyonnaise », Revue de géographie de Lyon. Vol. 36 n° 2, 1961.
Pierre Lenel, Odile Piriou, « La conférence riveraine de Feyzin, un modèle pratique de démocratie participative », Les cahiers de la sécurité industrielle, ICSI, n° 2010-8, 2010.
Emmanuel Martinais, « L'emprise du risque sur les espaces industriels », journée d'étude Habiter les territoires à risque, ESpRi, EPFL, Lausanne, 30 avril 2009.
Cédric Polère, Sandra Decelle-Lamotte, Abdel Mokhtari, « les représentations sociales des risques : des rationalités multiples », fiche de synthèse consultable sur le site de Millénaire 3, 2004.
Eve Renaudin « Chimie, 500 habitations à mettre aux normes à Feyzin », Lyon Info, 13 juillet 2011.
Littérature grise

THÈSES ET MÉMOIRES

Matthieu Carré, « Patrimoine et paysage, remise en valeur de l'île de la table ronde » TPFE, ENSAL, mars 2003.
Claire Combe, « La ville endormie ? Le risque d'inondation à Lyon », Université Lumière Lyon 2, 2007.
Anne-Cécile Lieutaud « Vallée de la chimie et territoire », mémoire d'étude, Agence d'urbanisme, 2008.
Emmanuel Martinais, « Les sociétés locales à l'épreuve du risque urbain. Un siècle de gestion du danger dans deux contextes de l'agglomération lyonnaise (fin XIXe – fin XXe siècle) », thèse de doctorat de Géographie, Université de St-Etienne, 2001.
Sophie Morel, « Etude historique et patrimoniale de la Vallée de la chimie », mémoire d'étude, Agence d'urbanisme, 2008

DOSSIERS DOCUMENTAIRES

Stéphane Autran, « L'aménagement hydroélectrique de Pierre-Bénite », Grand Lyon DPDP, février 2011.
Robins des Villes, Document ressource « le port de Lyon Edouard Herriot », Cycle 1 du projet Des rives et des rêves, octobre 2010.

DOCUMENTS D'ORGANISMES PUBLICS ET MIXTES

Agenda 21 Vallée de la chimie, Plaquette de présentation décembre 2007.
Bulletin d'information de la ville de Feyzin, « L'écho de Feyzin », n° 106, novembre 2011.
Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, « Molécules Vallée, 5 propositions de la CCI de Lyon au SCOT de l'agglomération lyonnaise », 2008.
Communauté urbaine de Lyon, « Plan bleu, orientations d'aménagement des berges du Rhône et de la Saône », 1998.
Conseil économique et social régional, « Compétitivité, réglementations et acceptabilités sociale : quel avenir pour la chimie en Rhône-Alpes ? », rapport

2006-11, 16 mai 2006.
Opale, « Axelera pôle Chimie Environnement lyonnais », Note de l'Opale, octobre 2006.
SCOT de l'agglomération lyonnaise, « Quels avenirs pour la Vallée de la chimie ? », Synthèse des réflexions du groupe de travail, 2006.
SMIRIL, Charte d'objectifs, janvier 1996.

DOCUMENTS D'ENTREPRISES

Plaquettes de présentation d'Arkema Pierre-Bénite (2010) et Arkema Saint-Fons, 2010.
Présentation de Bluestar Silicones, fiche disponible sur le site du Clic Rhône-Alpes, 2010.
« la raffinerie-et-vous », Total, 2009.
De la pyrite au plastique, 150 ans d'aventure humaine et industrielle à Saint-Fons, Accolade, 2003.
Rue Henri Moissan, depuis 1902, la chimie au service des hommes, Accolade, 2002
Terres d'innovations 1944 – 2000, histoire de l'IFP des origines à nos jours, 2001.

SITES INTERNET

Entreprises

Arkema
http://www.arkema.fr/sites/france/fr/home.page
http://www.arkema.fr/sites/france/fr/nos_sites/nos_usines

BlueStar Silicones
http://www.bluestarsilicones.com/silicones/lang/fr/bluestarsilicones
http://www.bluestarsilicones.com/silicones/lang/fr/bluestarsilicones/histoire

Total
http://www.total.com/
http://www.total.com/fr/groupe/presentation-du-groupe/histoire-groupe-900056.html

Rhodia
http://www.rhodia.com/
http://www.rhodia.com/fr/our_company/profile/index.tcm

Autres structures

Axelera
www.axelera.org
www.axelera.org/actualites/actualites/le-dossier-du-projet-indeed-depose.html

IFP Energies Nouvelles
http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/ifpen/contacts/nos-etablissements

Interfora
http://www.interfora.fr/
http://www.interfora.fr/qui-sommes-nous.htm

Smiril
http://www.smiril.org

Maison de la chimie
http://www.chimie-rhonealpes.org

Clic Rhône-Alpes
http://www.pprtrhonealpes.com/pages/un-clic-c-quoi.html
http://www.pprtrhonealpes.com/pages/elaboration-pprt.html

Spiral
http://www.lyon-spiral.org/rubriques/?keyRubrique=spiral
http://www.lyon-spiral.org/rubriques/?keyRubrique=spiral&keyMessage=Lachimieetlaptrochimie

Grand Lyon
http://www.economie.grandlyon.com/

Agence d'urbanisme de Lyon
http://www.urbalyon.org/site/accueil
http://www.opale-lyon.com/site/

Risques industriels majeurs, campagne d'information Rhône-Alpes
http://www.lesbonsreflexes.com/

Consultez le rapport complet sur la démarche d'Agenda 21 territorial sur ***www.grandlyon.com***

Le Grand Lyon

avec l'implication des villes de

Feyzin,

Lyon 7e,

Pierre Bénite,

Saint Fons, Solaize

et l'ensemble des acteurs locaux

publics et privés,

engagés dans la démarche.

Vallée de la Chimie
aimons l'avenir

Contacts :
a21valleedelachimie@grandlyon.org

GRANDLYON
communauté urbaine